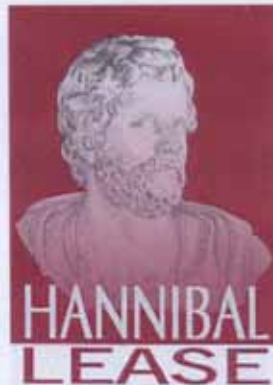


HANNIBAL LEASE



Société anonyme au capital de 20 000 000 dinars divisé en 2 000 000 actions
de valeur nominale 10 dinars entièrement libérées.

Registre de Commerce : B138962001

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Tél : 71 964 600 Fax : 71 965 222

E-mail : commercial@hannibalease.com.tn

Hannibal Lease est notée BB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation
Fitch Rating le 06 Avril 2009

DOCUMENT DE REFERENCE « HL 2009 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le 09 JUL 2009 sous le n° 09 / 006 /
donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être
actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une
opération financière que s'il est accompagné par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document
de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après
examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas
d'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable Chargé de l'Information

Mr Rafik MOALLA

Directeur Administratif et Financier de Hannibal Lease

Tél. : 71 96 46 00

Fax : 71 96 52 22

Intermédiaire en Bourse chargé du document de référence



GREEN CENTER- BLOC C 2^{ème} étage,
Rue du Lac constance – Les Berges du Lac
Tél : 71 96 41 02 – Fax : 71 96 09 03
E-mail : macsa@gnet.tn
Site web: www.macsa.com.tn



Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de MAC SA – Rue du Lac Constance, Les
Berges du Lac, de la FPG-12, Rue d'Athènes 1000, Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA :
www.macsa.com.tn

Juillet 2009

Sommaire

Présentation résumée de la société	5
Chapitre 1 – Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	7
1-1 Responsable du document de référence	7
1-2 Attestation du responsable du document de référence	7
1-3 Responsables du contrôle des comptes	7
1-4 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé du document de référence	9
1-5 Responsable de l'information	9
Chapitre 2- Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	10
2.1. Renseignements de caractère général concernant Hannibal Lease	10
2.1.1. Dénomination et siège social	10
2.1.2. Forme juridique et législation particulière	10
2.1.3. Date de constitution et durée	10
2.1.4. Objet social (Article 2 des statuts)	10
2.1.5. Registre de commerce	10
2.1.6. Exercice social	10
2.1.7. Clauses statutaires particulières	10
2.1.8. Nationalité	16
2.1.9. Régime fiscal	16
2.1.10. Matricule fiscal	16
2.1.11. Capital social	16
2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société	17
2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM	17
2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société	17
2.3. Evolution du capital social	17
2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2008	18
2.5. Marché des titres de l'émetteur	19
2.6. Notation de la société	19
2.7. Dividendes	19
Chapitre 3- Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son évolution	27
3.1. Présentation de la société	27
3.2. Description de l'activité	27
3.2.1. Activité de la société au 31/12/2008	27
3.2.2. Activité de la société au 31/03/2009	31
3.3. Organisation de la société	33
3.4. Système d'information	35
3.5. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité	35

3.6.	Dépendance de l'émetteur	36
3.7.	Litige ou arbitrage	38
3.8.	Politique sociale et effectif	38
3.9.	Politique d'investissement	38
Chapitre 4- Patrimoine, Situation financière, Résultat		39
4.1.	Patrimoine de la société	39
4.1.1.	Créances sur la clientèle, opération de leasing	39
4.1.2.	Portefeuille titres de placement	39
4.1.3.	Portefeuille d'investissement	39
4.1.4.	Immobilisations corporelles et incorporelles au 31/12/2008	40
4.2.	Etats financiers comparés	41
4.2.1.	Bilans comparés au 31 décembre	41
4.2.2.	Etats de résultat comparés au 31 décembre	42
4.2.3.	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre	43
4.2.4.	Notes aux états financiers	44
4.2.5.	Informations supplémentaires aux états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2008	78
4.2.6.	Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2008	82
4.2.7.	Notes rectificatives aux notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2008	87
4.3.	Engagements financiers au 31 Décembre 2008	89
4.4.	Encours des emprunts émis par Hannibal Lease	89
4.5.	Soldes intermédiaires de gestion	90
4.6.	Tableau de mouvement des capitaux propres	91
4.7.	Affectation des résultats des trois derniers exercices	92
4.8.	Evolution du revenu de leasing et du résultat d'exploitation	92
4.9.	Evolution du résultat net	92
4.10.	Evolution de la marge brute d'autofinancement	92
4.11.	Evolution des dividendes	93
4.12.	Indicateurs de gestion et ratios	93
Chapitre 5 : Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes		95
5.1	Conseil d'administration	95
5.1.1	Membres des organes d'administration	
5.1.2	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société	95
5.1.3	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction	95
5.1.4	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	96
5.1.5	Fonction des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent	96
5.2	Intérêts des dirigeants dans la société pour l'exercice 2008	96

5.2.1	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2008	96
5.2.2	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2008	96
5.3	Contrôle	97
5.4	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital	97
	Chapitre 6 – Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir	98
6.1	Evolution récente et orientations	98
6.1.1	Evolution récente	98
6.1.2	Stratégie de développement	99
6.2	Perspectives d'avenir	99
6.2.1	Hypothèses de base	99
6.2.1.1	Hypothèses du compte de résultat prévisionnel	97
6.2.1.2	Hypothèses du bilan prévisionnel	102
6.2.2	Les états financiers prévisionnels	104
6.2.3	Ratios prévisionnels	107
6.2.4	Amortissement des Emprunts Obligataires	108

Présentation résumée de la société

Hannibal Lease est une société anonyme au capital de 20 000 000 Dinars créée en 2001.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules de tourisme, les véhicules utilitaires et les poids lourds.

Sur un marché du leasing soumis à une pression continue sur les marges ainsi qu'à une hausse importante du coût du risque, Hannibal Lease gère un équilibre délicat entre la hausse des engagements et la maîtrise du risque y afférent.

Dans ces conditions, Hannibal Lease accorde une importance spécifique aux clients les plus importants, générateurs d'encours à la profitabilité marginale tout en développant, en priorité, sa notoriété ainsi que sa présence auprès des PME et autres artisans, agriculteurs et commerçants, ayant recours à des enveloppes de financement modestes mais à fort rendement.

L'activité de la société s'est renforcée au cours de 2007 avec des performances assez remarquables. En effet, le montant des approbations au 31/12/2007 a atteint 76,4 millions de dinars contre 45 millions de dinars au 31/12/2006, soit une augmentation de 69,78%. Pour les mises en forces, le montant total est passé de 43,1 millions de dinars au 31/12/2006 à 64,2 millions de dinars au 31/12/2007, soit une hausse de 48,96%. Même constat pour les encours qui ont atteint au 31/12/2007 85,9 millions de dinars enregistrant ainsi une hausse de 36,57% par rapport à la même période de 2006.

En 2008, la société a consolidé sa position concurrentielle et s'est lancée dans un rythme de croissance assagi par rapport aux exercices précédents. Ainsi, à fin 2008, la société a réalisé une croissance annuelle de ses approbations de 25,39% passant ainsi de 76,4 millions de dinars au 31/12/2007 à 95,8 millions de dinars au 31/12/2008. Aussi, les mises en forces sont passées de 64,2 millions de dinars au 31/12/2007 à 76,3 millions de dinars au 31/12/2008, soit une augmentation de 18,8%. Quant aux encours, ils sont passés de 85,9 millions de dinars au 31/12/2007 à 108,6 millions de dinars au 31/12/2008, soit une augmentation de 26,43%.

La part de marché de la société en termes de mises en forces a atteint 9,3% ce qui lui permet d'occuper la quatrième place par rapport à ses concurrents.

Hannibal Lease a clôturé l'exercice 2008 avec un ratio de créances classées de 8,1% et une couverture de ces dernières à hauteur de 60%. Le bénéfice net de l'exercice 2008 se situe à 801 mDT.

Au cours du premier trimestre 2009, Hannibal Lease a encore renforcé sa position sur le marché. En effet, une évolution très importante est marquée au niveau des approbations du premier trimestre 2009 par rapport à celui de 2008 : 33,7 millions de dinars contre 23,4 millions de dinars, soit une hausse de 44%. Ses mises en force sont passées de 16 millions de dinars au premier trimestre 2008 à 21,3 millions de dinars à la même période de 2009.

Par rapport aux sociétés de leasing opérant sur le marché, Hannibal Lease préserve sa position du quatrième opérateur en termes de part de marché (aussi bien pour les approbations, les mises en forces que pour les encours).

Les engagements de la société sur la clientèle au cours des dernières périodes ont évolué, le taux de couverture s'est amélioré à fin 2008 avec un objectif d'un taux de couverture de 70% et plus à partir de 2009, mais demeure insuffisant comme le montre le tableau suivant:

	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Ratio de créances classées	8,14%	9,28%	12,99%
Ratio de couverture	60,05%	51,16%	38,63%

En date du 07 Avril 2009, l'agence de notation Fitch Ratings a relevé de BB (tun) à BB+ (tun) la note nationale à long terme attribuée à la société Hannibal Lease avec perspective d'évolution stable. Sa note nationale à court terme est confirmée à B (tun).

Le relèvement de la note nationale à long terme reflète le doublement des fonds propres de HL qui lui permet d'atteindre un ratio Tier 1 de 20,24% à fin 2008 (contre 11,97% à fin 2007) dont le niveau est jugé adéquat par l'agence. Les notes de HL tiennent également compte de problèmes de qualité d'actifs, d'une liquidité serrée quoiqu'en amélioration, et de ratio de performance faibles et inférieurs à ceux de ses pairs.

Chapitre 1 – Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1-1 Responsable du document de référence

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI

Président Directeur Général de Hannibal Lease

1-2 Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI

Président Directeur Général de Hannibal Lease

HANNIBAL LEASE
Rue de La Malaren
LES BERGES DU LAC
Tél. : 71.964.800 - Fax : 71.965.222

1-3 Responsables du contrôle des comptes

- Etats financiers 2006 – 2007 et 2008 : FINOR, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB – Adresse : Immeuble international City Center – Tour des bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et CMR Audit, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mehdi SELLAMI – Adresse : Résidence El Morjen – Avenue Taher Sfar – Menzah 9A – 1082 Tunis.

Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2006

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2006 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit effectué par FINOR représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB et C.M.R AUDIT représentée par Monsieur Mehdi SELLAMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves ni observations.



Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2007 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit effectué par FINOR représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB et C.M.R AUDIT représentée par Monsieur Mehdi SELLAMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves ni observations.

Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2008 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit effectué par FINOR représentée par Monsieur Mustapha MEDHIOUB et C.M.R AUDIT représentée par Monsieur Mehdi SELLAMI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves mais avec l'observation post-opinion suivante :

« Jusqu'à la clôture de l'exercice 2007, la société enregistrait les immobilisations destinées à la location à l'actif du bilan, en tant que telles, pour leur coût d'acquisition et leur applique un amortissement progressif sur la durée du bail. L'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion du capital incluse dans chaque loyer couru.

Avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2008 de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Janvier 2008, la société comptabilise et présente dans son bilan les actifs détenus en vertu des contrats de leasing, comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

En conséquence, et dans le but d'améliorer la pertinence de l'information financière, les éléments du bilan sont présentés selon leur nature par rapport à l'activité financière et en privilégiant l'ordre décroissant de liquidité.

Ainsi la présentation de l'état de résultat a été revue de façon à déterminer certains valeurs et soldes intermédiaires.

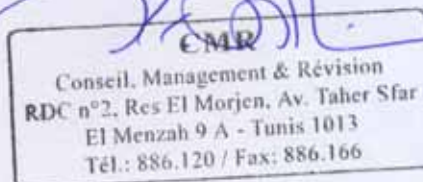
Les données relatives à l'exercice 2007 ont été retraitées pour les besoins de comparaison. »

Les Commissaires aux Comptes

FINOR
Mr Mustapha MEDHIOUB



C.M.R AUDIT
Mr Mehdi SELLAMI



1-4 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence ».

MAC S.A.

Le Directeur Général Adjoint

Mr Mourad BEN CHAABENE



1-5 Responsable de l'information

Mr Rafik MOALLA

Directeur Administratif et Financier de Hannibal Lease

Tél. : 71 96 46 00

Fax : 71 96 52 22



Chapitre 2- Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital

2.1. Renseignements de caractère général concernant Hannibal Lease

2.1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale	: Hannibal Lease S.A.
Siège social	: Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis
Téléphone	: 71 964 600
Fax	: 71 965 222
Email	: commercial@hannibalease.com.tn
Site Web	: www.hannibalease.com.tn

2.1.2. Forme juridique et législation particulière

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02/05/2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

2.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 11/07/2001

Durée : 99 ans

2.1.4. Objet social (Article 2 des statuts)

La société a pour objet d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5. Registre de commerce

N° du Registre de commerce : B138962001

2.1.6. Exercice social

Du 1er Janvier au 31 Décembre

2.1.7. Clauses statutaires particulières

Fixation - Affectation et répartition du résultat (Article 32 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint le dixième du capital social ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Les réserves et fonds que l'assemblée générale juge convenable leur constitution.

L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

La perte, s'il en existe, est après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportée à nouveau, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Assemblées générales (Article 21 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires mixtes ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination du premier conseil d'administration, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'assemblées générales constitutives.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents.

Convocation et lieu de réunion des assemblées générales (Article 22 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par le ou les commissaires aux comptes en cas d'urgence, soit par toute personne habilitée à cet effet.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est faite, quinze jours avant la date de l'assemblée par un avis inséré dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe.

Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées quinze jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première.

Chaque avis de convocation doit contenir les mentions prescrites par la loi.

Ordre du jour (Article 23 des statuts)

- I. L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.
- II. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixé par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions. Toutefois, la lettre doit parvenir à la société huit jours au moins avant la date de l'assemblée.
- III. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Accès aux assemblées – Pouvoirs (Article 24 des statuts)

- I. Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, tant qu'il possède au moins dix (10) actions.

Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société huit (8) jours au moins avant l'assemblée.

- II. Tout actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

- III. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi.

Le formulaire doit parvenir à la société trois jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

La société s'engage à conformer l'article 24 de ses statuts aux dispositions de l'article 279 du code des sociétés commerciales.

Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux (Article 25 des statuts)

- I. A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, sont certifiées exactes par le bureau de l'assemblée.

- II. Les assemblées sont présidées par le président directeur général, ou en son absence, par un vice-président

ou par un administrateur spécialement délégué à effet par le conseil.

Si l'assemblée est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, l'assemblée est présidée par l'un d'eux.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'assemblée, celle-ci élit son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptant, disposant tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Les actionnaires présents désignent un secrétaire.

Le président de l'assemblée, les scrutateurs et le secrétaire forment le bureau de l'assemblée.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

III. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrées et certifiées conformément à la loi.

Quorum – Vote – Nombre de voix (Article 26 des statuts)

I. Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, le quorum est calculé compte tenu des actions des actionnaires ayant adressé leur formulaire dans le délai prescrit, lorsque l'assemblée est appelée à voter sur des résolutions inscrites à l'ordre du jour ou sur une proposition ayant pour objet ou pour effet d'amender ou de rendre inopérante, en tout ou en partie, une résolution figurant à l'ordre du jour. En revanche, ces actions ne sont pas prises en compte lorsque l'assemblée est appelée à délibérer sur une question soulevée en séance.

II. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix au moins.

III. Au cas où des actions seraient nanties, le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste dépose, à la demande de son débiteur, les actions qu'il détient en gage, sous la forme et dans le délai indiqué dans la convocation.

La société émettrice ne peut valablement voter avec des actions par elle souscrites, ou acquises ou prises en gage ; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

VI. Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée.

Assemblée Générale Ordinaire (Article 27 des statuts)

I. L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

Elle a, entre autres pouvoirs, les suivants :

- discuter, approuver, redresser ou rejeter les états financiers ; toute délibération portant approbation des états financiers étant nulle si elle n'est pas précédée par la présentation des rapports du ou des commissaires aux comptes,
- statuer sur la répartition et l'affectation du résultat en se conformant aux dispositions statutaires,
- nommer et révoquer les administrateurs,
- nommer le ou les commissaires aux comptes titulaires et suppléants,
- approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le conseil d'administration,
- fixer le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration,
- statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration,
- autoriser les émissions d'obligations ordinaires; ainsi que la constitution des sûretés réelles qui pourraient leur être conférées,
- autoriser les émissions de titres participatifs.

II. L'assemblée générale ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance détiennent le tiers au moins des actions conférant à leur titulaire le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance, dans le délai prescrit sous réserve des limitations et précisions mentionnées à l'article 26 ci-dessus.

Assemblée Générale Extraordinaire (Article 28 des statuts)

I. L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, à cet effet, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le président directeur général lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont

soumis, dans leur version modifiée, à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

II. L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le tiers du capital.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance, dans le délai prescrit sous réserve des limitations et précisions mentionnées à l'article 26.

III. Dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire dont les actions sont privées du droit de vote, n'a voix délibérative, ni pour lui-même ni comme mandataire.

IV. S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires, des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'assemblée générale extraordinaire sous réserve des dispositions particulières applicables aux assemblées de titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Droit de communication des actionnaires (Article 29 des statuts)

Les états financiers et généralement tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués à l'assemblée, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Tout actionnaire détenant au moins trois pour cent (3%) du capital social ou détenant une participation au capital au moins égale à un million de dinars, a le droit d'obtenir, à tout moment au siège de la société et pendant les horaires de travail, communication d'une copie des documents sociaux visés à l'article 201 du code des sociétés commerciales, qui concernent les trois derniers exercices, ainsi qu'une copie des procès-verbaux, feuilles de présence des assemblées tenues au cours des trois derniers exercices. Des actionnaires réunis détenant cette fraction du capital peuvent obtenir communication desdites pièces et donner mandat à celui qui exercera ce droit à leur lieu et place.

Tout(s) actionnaire(s) détenant au moins 3 % du capital de la société ou détenant une participation au capital d'une valeur au moins égale à un million de dinars, sans être membre(s) au conseil d'administration, peut(vent) poser au conseil d'administration, au moins deux fois par année, des questions écrites au sujet de tout acte ou fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société.

Le conseil d'administration doit répondre par écrit dans le mois qui suit la réception de la question. Une copie de la question et de la réponse sont obligatoirement communiquées aux commissaires aux comptes. Ces documents sont mis à la disposition des actionnaires à l'occasion de la première assemblée générale suivante.

En sus des registres et documents prévus par la législation en vigueur, la société doit tenir :

- Un registre mentionnant les noms, prénoms et adresses de chacun des dirigeants ;
- Un registre des parts ou valeurs mobilières mentionnant notamment les indications relatives aux titres objet dudit registre, l'identité de leurs propriétaires respectifs, les opérations dont ils ont fait l'objet ainsi que les charges et droits grevant les titres en question, et ce, sous réserve des dispositions réglementaires en vigueur relative à la dématérialisation des titres.

Les actionnaires peuvent consulter le registre des valeurs mobilières dans la limite de ce qui se rapporte à leur participation. Dans les autres cas, la consultation peut être faite en vertu d'une ordonnance sur requête du président du Tribunal de première instance dans le ressort duquel se trouve le siège de la société, si le demandeur justifie d'un intérêt légitime.

Toutefois, une la liste des actionnaires de la société doit être mise à la disposition de ces derniers, au moins quinze jours avant chaque assemblée générale des actionnaires.

Cession et transmission des actions (Article 10 des statuts)

Les actions sont librement négociables.

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables dès la réalisation définitive de celle-ci. Après la dissolution de la société, elles demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

2.1.8. Nationalité

Tunisienne

2.1.9. Régime fiscal

Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi n°2000-98 du 25 Décembre 2000 portant loi de finances pour l'année 2001 et notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi n°2007-70 du 27 Décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier Janvier 2008.

2.1.10. Matricule fiscal

766 895 FAM 000

2.1.11. Capital social

Le capital social de Hannibal Lease s'élève à 20 000 000 de dinars divisé en 2 000 000 d'actions de nominal 10 dinars chacune entièrement libérées.

2.1.12. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Siège de la société : Rue du Lac Malaren – Imm. Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

2.1.13. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM

Monsieur Rafik MOALLA, Directeur Administratif et Financier.

Tél : 71 96 46 00

Fax : 71 96 52 22

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

Capital social : 20 000 000 dinars

Nombre d'actions : 2 000 000 actions

Nominal : 10 dinars

Forme des actions : Nominative

Libération : Intégrale

Catégorie : Ordinaire

Jouissance : 1^{er} Janvier 2009

2.3. Evolution du capital social

Date de la décision et l'organe qui l'a décidé	Nature de l'Opération	Evolution du capital		Capital souscrit		Montant libéré		Capital libéré		Valeur nominale en DT
		Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	
11/07/2001 AGC	Capital initial	5 000 000	500 000	5 000 000	500 000	3 125 000	312 500	3 125 000	312 500	10
		—	—	—	—	1 087 500 ⁽¹⁾	108 750	4 212 500	421 250	10
		—	—	—	—	93 750 ⁽²⁾	9 375	4 306 250	430 625	10
		—	—	—	—	168 750 ⁽³⁾	16 875	4 475 000	447 500	10
		—	—	—	—	356 250 ⁽⁴⁾	35 625	4 831 250	483 125	10
01/11/2005 AGE	Réduction du capital	-168 750 ⁽⁵⁾	-16 875	—	—	—	—	4 831 250	483 125	10
01/11/2005 AGE	Augmentation du capital en numéraire	5 168 750	516 875	5 168 750 ⁽⁶⁾	516 875	3 168 750	316 875	8 000 000	800 000	10
		—	—	—	—	2 000 000 ⁽⁷⁾	200 000	10 000 000	1 000 000	10
24/06/2008 AGE	Augmentation du capital en numéraire	10 000 000	1 000 000	10 000 000	1 000 000	10 000 000	1 000 000	20 000 000	2 000 000	10

(1) libéré en 2002

(2) libéré en 2003

(3) libéré en 2004

(4) libéré en 2005 (avant l'AGE du 01/11/2005)

(5) correspondant à la partie non libérée du capital initial souscrit

(6) libéré à concurrence de 61,3% au moment de la souscription

(7) libéré en juillet 2007

2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2008

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Investment Trust Tunisia S.A.	610 603	6 106 030	30,530%
Financière Tunisienne S.A.	513 125	5 131 250	25,656%
United Gulf Bank	320 000	3 200 000	16,000%
Al Mal Investment Company	200 000	2 000 000	10,000%
Tunis International Bank	80 000	800 000	4,000%
YKH Holding	48 375	483 750	2,419%
CIF SICAF SA	37 500	375 000	1,875%
La BIAT	31 250	312 500	1,563%
Gabès Invest SICAR	30 000	300 000	1,500%
Mr. Sadok HAMDİ	20 000	200 000	1,000%
Mr. Mohamed Taher BOURICHA	15 625	156 250	0,781%
Société Hèla d'électroménager et de confort BATAM	12 500	125 000	0,625%
Sotufem SARL	12 500	125 000	0,625%
STIET S.A.	12 500	125 000	0,625%
Mr. Hédi DJILANI	10 021	100 210	0,501%
Mr. Mohamed-Hechmi DJILANI	10 021	100 210	0,501%
Mr. Abdelkader ESSEGHAIER	10 000	100 000	0,500%
Mr. Abdelkader HAMROUNI	10 000	100 000	0,500%
Hermes Conseil	5 000	50 000	0,250%
Mr. Ali BEN AYED	4 000	40 000	0,200%
Mr. Hammouda BEN AYED	4 000	40 000	0,200%
Mme. Salma BEN AYED	2 000	20 000	0,100%
Mr. Tarek HAMILA	980	9 800	0,049%
Total	2 000 000	20 000 000	100,00%

Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/12/2008

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Investment Trust Tunisia S.A.	610 603	6 106 030	30,530%
Financière Tunisienne S.A.	513 125	5 131 250	25,656%
United Gulf Bank	320 000	3 200 000	16,000%
Al Mal Investment Company	200 000	2 000 000	10,000%
Tunis International Bank	80 000	800 000	4,000%
Total	1 723 728	17 237 280	86,19%

Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2008

Membres	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Financière Tunisienne S.A.	513 125	5 131 250	25,66%
SOTUFEM SARL	12 500	125 000	0,63%
Mr Mohamed-Hechmi DJILANI	10 021	100 210	0,50%
Mr Hédi DJILANI	10 021	100 210	0,50%
Mr Abdelkader HAMROUNI	10 000	100 000	0,50%
Mr Tarek HAMILA	980	9 800	0,05%
Mr Abderrazek BEN AMMAR	0	0	0,00%
Total	556 647	5 566 470	27,832%

Nombre d'actionnaires

Au 31/12/2008, le capital de Hannibal Lease est réparti entre 23 actionnaires dont :

- 13 actionnaires personnes morales ;
- 10 actionnaires personnes physiques.

2.5. Marché des titres de l'émetteur

Les titres de capital de Hannibal Lease ne sont négociables ni sur le marché local ni à l'étranger.

Les titres de créance de Hannibal Lease sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe un Emprunt obligataire en cours émis par Hannibal lease coté sur le marché obligataire.

Désignation	Montant du crédit	Remboursement de la période 2008	Fin de période 2008		
			Solde de la période 2008	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
HL 2008/1	10 000 000	0	10 000 000	8 000 000	2 000 000

2.6. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 07 Avril 2009, à la société Hannibal Lease sur son échelle de notation nationale, les notes initiales suivantes:

- Note à long terme : BB+ (tun)
- Note à court terme : B(tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

Le relèvement de la note nationale à long terme reflète le doublement des fonds propres de HL qui lui permet d'atteindre un ratio Tier 1 de 20,24% à fin 2008 (contre 11,97% à fin 2007) dont le niveau est jugé adéquat par l'agence. Les notes de HL tiennent également compte de problèmes de qualité d'actifs, d'une liquidité serrée quoiqu'en amélioration, et de ratio de performance faibles et inférieurs à ceux de ses pairs.

2.7. Dividendes

	En dinars		
	2008	2007	2006
Résultat Net	801 169	610 319	321 172
Montant Global des dividendes	325 000	0	0
Dividende par action	0,325	0	0

LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings a relevé la note à long terme attribuée à la Société Hannibal Lease (HL) sur son échelle de notation nationale. La note à court terme et la perspective d'évolution de la note à long terme ont été confirmées.

Les notes de Hannibal Lease s'établissent comme suit :

- Note à long terme : **BB+(tun)**
- Note à court terme : **B(tun)**
- Perspective d'évolution de la note à long terme : **Stable**

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de la société Hannibal Lease (HL) à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société HL et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 06 avril 2009


Ikbel BEDOU
Directeur Général
Fitch North Africa



Tunisie Credit Update

Hannibal Lease

Notes

	Notes Actuelles
Notes Nationales	
Long Terme	BB+(tun)
Court Terme	B(tun)

Risque Souverain

NDE* à LT en monnaie étrangère	BBB
NDE* à LT en monnaie locale	A-
Note de plafond souverain	BBB+

Perspective

NDE LT en monnaie étrangère du souverain	Stable
NDE LT en monnaie locale du souverain	Stable
Note Nationale à Long Terme	Stable

* NDE - Note de Défaut Emetteur

Données Financières

Hannibal Lease	31 déc 08	31 déc 07
Total Bilan (USDm)	89,4	77,99
Total Bilan (TNDm)	117,1	95,2
Fonds Propres (TNDm)	21,3	10,0
Résultat Net (TNDm)	0,8	0,6
ROA (%)	0,75	0,73
ROE (%)	5,11	6,90
Ratio Tier 1 (%)	19,95	11,97

Analysts

Sonia Trabelsi, Tunis
+216 71 840 902
sonia.trabelsi@maghrebrating.com.tn

Tom Claerhout, London
+44 20 7070 5814
tom.claerhout@fitchratings.com

Rating Rationale

- Les notes nationales attribuées par Fitch Ratings à Hannibal Lease (HL) reflètent le renforcement important de sa capitalisation. Elles tiennent également compte de problèmes de qualité d'actifs, d'une liquidité serrée quoiqu'en amélioration, et de ratios de performance faibles et inférieurs à ceux de ses pairs.
- Bien que soutenue par une forte croissance de sa production de crédits (+19% en 2008, secteur: 12%), la rentabilité de HL reste marquée par une faible marge nette comparée à celle de ses pairs (4,27% en 2008) et par des dotations aux provisions élevées (1,15% des encours bruts à fin 2008). Son coefficient d'exploitation (50% à fin 2008) est également nettement supérieur à celui de ses pairs. HL prévoit une amélioration de sa rentabilité en 2009 par la croissance de son activité et la réduction de ses coûts de financement, même si les dotations aux provisions continueront à fortement grever le résultat net.
- La qualité des actifs de HL, bien qu'en amélioration, est fragile et les procédures de contrôle du risque de crédit peu sophistiquées. Le volume des créances classées a augmenté en 2008, résultant principalement de la politique de croissance agressive menée par HL ces dernières années, mais aussi de l'absence de radiation de créances anciennes. Malgré l'application de critères de classification moins stricts que ceux de ses pairs, le taux de créances classées demeure plus élevé (8% à fin 2008); le risque de crédit résiduel est donc supérieur, avec des créances classées nettes de provisions représentant 17% des fonds propres à fin 2008. HL s'est fixée l'objectif, jugé réalisable par Fitch, d'atteindre un taux de couverture des actifs classés de 70% à fin 2009.
- La liquidité de HL reste serrée, bien qu'en amélioration. L'émission du premier emprunt obligataire en 2008 a permis à HL de diversifier ses sources de financement et d'accroître la part des ressources stables en diminuant principalement le recours aux billets de trésorerie (23% des ressources à fin 2008). A fin février 2009, HL disposait de 7 Mio TND de lignes de crédit bancaires autorisées et non tirées qui lui procurent une marge de sécurité face au risque de liquidité.
- Le doublement du capital en 2008 a permis à HL d'afficher un ratio Tier 1 de 19,95% à fin 2008, jugé adéquat par Fitch compte tenu de la qualité des actifs.

Soutien Extérieur

- HL est détenue à 56,2% par des holdings financières du groupe Djilani, groupe local ayant des intérêts dans divers secteurs économiques. Selon Fitch, un soutien de leur part serait possible mais non certain en cas de nécessité.

Perspective et Éléments Déterminants des Notes

- Un relèvement des notes de HL dépendrait d'une nette amélioration de sa qualité d'actifs et de sa rentabilité, avec le maintien d'un ratio Tier 1 adéquat.

Généralités

Quatrième société de leasing tunisienne en termes de total bilan, HL détenait une part de marché de 8,5% à fin 2008. HL finance du matériel de transport (74% des encours à fin 2008), de l'immobilier et du matériel spécifique (12% et 14% des encours, respectivement).

Balance Sheet Analysis
HANNIBAL LEASE

	31 Dec 2008				31 Dec 2007			31 Dec 2006		31 Dec 2005	
	Year End USDm Original	Year End TNDm Original	As % of Assets Original	Average TNDm Original	Year End TNDm Restated	As % of Assets Restated		Year End TNDm Original	As % of Assets Original	Year End TNDm Original	As % of Assets Original
A. LOANS											
1. Trade Receivables	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	-		n.a.	-	n.a.	-
2. Overdrafts	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	-		n.a.	-	n.a.	-
3. Other Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	-		n.a.	-	n.a.	-
4. Leased assets	82.8	108.4	92.57	97.7	86.9	91.28		69.7	100.43	49.3	98.60
5. Loan Loss Reserves (deducted)	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	-		3.5	5.04	2.6	5.20
6. Loan Loss Reserves (memo)	4.3	5.6	4.78	5.0	4.4	4.62		3.5	5.04	2.6	5.20
TOTAL A	82.8	108.4	92.57	97.7	86.8	91.28		66.2	95.39	46.7	93.40
B. OTHER EARNING ASSETS											
1. Deposits with Banks	1.4	1.8	1.54	2.6	3.4	3.57		n.a.	-	n.a.	-
2. Short-term Investments	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	-		0.3	0.43	0.4	0.80
3. Other Investments	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	-		0.1	0.14	0.1	0.20
4. Equity Investments	0.2	0.3	0.26	0.3	0.2	0.21		n.a.	-	n.a.	-
TOTAL B	1.6	2.1	1.79	2.9	3.6	3.78		0.4	0.58	0.5	1.00
C. TOTAL EARNING ASSETS (A+B)	84.4	110.5	94.36	100.5	90.5	95.06		66.6	95.97	47.2	94.40
D. FIXED ASSETS	1.5	1.9	1.62	1.8	1.6	1.68		0.5	0.72	0.3	0.60
E. NON-EARNING ASSETS											
1. Cash and Due from Banks	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	-		0.3	0.43	1.4	2.80
2. Other	3.6	4.7	4.01	3.9	3.1	3.26		2.0	2.88	1.1	2.20
F. TOTAL ASSETS	89.4	117.1	100.00	106.2	95.2	100.00		69.4	100.00	50.0	100.00
G. DEPOSITS & MONEY MARKET FUNDING											
1. Demand Deposits	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	-		n.a.	-	n.a.	-
2. Savings Deposits	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	-		n.a.	-	n.a.	-
3. Time Deposits	0.5	0.6	0.51	0.5	0.4	0.42		n.a.	-	n.a.	-
4. Inter-bank	24.7	32.3	27.58	36.8	41.4	43.49		34.1	49.14	23.0	46.00
TOTAL G	25.1	32.9	28.10	37.3	41.8	43.91		34.1	49.14	23.0	46.00
H. OTHER FUNDING											
1. Long-Term Borrowing	38.8	50.8	43.38	43.0	35.2	36.97		20.8	29.97	15.8	31.60
2. Subordinated Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00		0.0	0.00	0.0	0.00
3. Hybrid Capital	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	0.00		0.0	0.00	0.0	0.00
I. OTHER (Non-int. bearing)	9.2	12.1	10.33	10.1	8.2	8.61		7.1	10.23	4.1	8.20
J. LOAN LOSS RESERVES											
(Not deducted from assets)	n.a.	n.a.	-	n.a.	n.a.	-		n.a.	-	n.a.	-
K. OTHER RESERVES											
L. EQUITY	16.3	21.3	18.19	15.7	10.0	10.50		7.4	10.66	7.1	14.20
M. TOTAL LIABILITIES & EQUITY	89.4	117.1	100.00	106.2	95.2	100.00		69.4	100.00	50.0	100.00
Exchange Rate											
		USD1 = TND 1.3099			USD1 = TND 1.2207			USD1 = TND 1.2971		USD1 = TND 1.3634	

Income Statement Analysis
HANNIBAL LEASE

	31 Dec 2008		31 Dec 2007		31 Dec 2006		31 Dec 2005	
	Income Expenses TNDm Original	As % of Total AV Earning Assts Original	Income Expenses TNDm Restated	As % of Total AV Earning Assts Restated	Income Expenses TNDm Original	As % of Total AV Earning Assts Original	Income Expenses TNDm Original	As % of Total AV Earning Assts Original
1. Interest Received	11.0	10.95	8.3	10.57	29.3	51.49	20.0	47.56
2. Interest Paid	6.4	6.37	4.9	6.24	27.1	47.63	18.6	44.23
3. NET INTEREST REVENUE	4.6	4.58	3.4	4.33	2.2	3.87	1.4	3.33
4. Net Commission Income	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Other Operating Income	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
6. Other Income	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Personnel Expenses	1.0	1.00	0.7	0.89	0.6	1.05	0.4	0.95
8. Other Non-Interest Expenses	1.3	1.29	1.1	1.40	0.7	1.23	0.5	1.19
9. PRE-PROVISION OPERATING PROFIT	2.3	2.29	1.6	2.04	0.9	1.58	0.5	1.19
10. Provisions for Loan Losses	1.2	1.19	0.9	1.15	0.6	1.05	0.5	1.19
11. OPERATING PROFIT	1.1	1.09	0.7	0.89	0.3	0.53	0.0	0.00
12. Extraordinary Items	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
13. PRE-TAX PROFIT	1.1	1.09	0.7	0.89	0.3	0.53	0.0	0.00
14. Taxes	0.3	0.30	0.1	0.13	0.0	0.00	0.0	0.00
15. NET INCOME INCLUDING MINORITY INTEREST	0.8	0.80	0.6	0.76	0.3	0.53	0.0	0.00

Ratio Analysis
HANNIBAL LEASE

		31 Dec 2008	31 Dec 2007	31 Dec 2006	31 Dec 2005
		Original	Restated	Original	Original
I. PROFITABILITY LEVEL					
1. Pre-Prov Op Profit/Total Assets (av.)	%	2.17	1.94	1.51	1.10
2. Operating Profit/Total Assets (av.)	%	1.04	0.85	0.50	0.00
3. Net Income/Equity (av.)	%	5.11	6.90	4.14	0.00
4. Net Income/Total Assets (av.)	%	0.75	0.73	0.50	0.00
5. Non-int. Exp /Net Interest Rev. + Other Operating Income	%	50.00	52.94	59.09	64.29
5. Net Interest Rev /Total Assets (av.)	%	4.33	4.13	3.69	3.09
II. CAPITAL ADEQUACY (year end)					
1. Internal Capital Generation	%	1.92	6.90	4.14	0.00
2. Equity/Total Assets	%	18.19	10.50	10.66	14.20
3. Equity/Loans	%	19.65	11.51	11.18	15.20
4. Capital/Risks - Tier 1	%	19.95	11.97	12.10	15.40
5. Capital/Risks - Total	%	19.95	11.97	12.10	15.40
III. LIQUIDITY (year end)					
1. Liquid Assets/Deposits & Money Mkt Funding	%	5.47	8.13	0.88	6.09
2. Liquid Assets & Marketable debt Sec./ Deposits and Money Market Funding	%	5.47	8.13	1.76	7.83
3. Loans/Deposits & Money Mkt Funding	%	329.48	207.89	194.13	203.04
IV. ASSET QUALITY					
1. Prov. for Loan Losses/Loans gross (av.)	%	1.17	1.12	1.01	1.14
2. Prov. for Loan Loss /Pre-Prov. Op Profit	%	52.17	56.25	66.67	100.00
3. Spec. & Earmarked Gen. Loan Loss Res/ Impaired Loans gross of Loan Loss Res	%	60.22	57.14	38.89	45.61
4. Loan Loss Reserves / Loans gross	%	4.91	4.82	5.02	5.27
5. Net Charge-offs / Loans gross (av.)	%	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
6. Impaired Loans gross / Loans gross	%	8.16	8.43	12.91	11.56
7. Impaired Loans net / Equity	%	17.37	33.00	74.32	43.66

**Global
Criteria Report****Revisions to Rating Definitions**

March 2009

Analysts

Richard Hunter
+44 20 7417 4632
richard.hunter@fitchratings.com

Trevor Pitman
+44 20 7417 4280
trevor.pitman@fitchratings.com

Mary Griffin Metz
+1 212 908 0537
mary.metz@fitchratings.com

Jonathan Cornish
+852 2263 9901
jonathan.cornish@fitchratings.com

Introduction

Fitch Ratings has completed the most comprehensive revision of rating definitions since the final merger of Fitch's predecessor agencies during the 2000/2001 period. This report summarises the principal changes that have been made to the text of the definitions.

Additional Descriptions of Primary Rating Scale Definitions

To clarify the precise rating targets of the primary ('AAA'-led) rating scales, the agency has introduced additional descriptive text for each of the principal applications of the 'AAA' scale. These are:

- the ratings of issuers and entities;
- the ratings of obligations in corporate finance; and
- the ratings of obligations in structured, project and public finance.

The additional descriptive text makes clear the importance of default risk for the ratings of issuers (in corporate and sovereign finance) and of obligations (in structured, project and public finance). The detailed description for each rating category for these applications has been amended to include the term 'default risk', underlining the primacy of default risk for these applications of the scale.

Separate descriptive text for the application of ratings to corporate finance obligations has also been added. This reflects the incorporation within those ratings of a limited element of loss severity. For corporate finance obligations, the rating view on relative vulnerability to default may be refined by 'notching' corporate obligations higher or lower than the issuer rating to additionally reflect degrees of relative loss severity, should a default occur.

New text has also been added to address the different types of default event that exist for structured finance obligations compared with those that lead to the default of a corporate issuer. Finally, more detail has been added at the 'C', 'RD' and 'D' levels for corporate and sovereign issuers, in order to provide greater clarity on the ratings applicable at different stages within distress, notably incorporating the treatment of forbearance, waiver and standstill agreements.

Introduction of New Loss Severity Rating Scale for Structured Finance Obligations

In addition, the agency has recently introduced a new Loss Severity Rating scale ('LS1'-'LS5') for structured finance, which will be a relative indicator of potential loss severity in a default. This scale will differ from the existing Recovery Ratings (RRs) by providing a view of the relative vulnerability to loss severity of a tranche in comparison with the overall loss expectations for that individual transaction's collateral pool, rather than as an ordinal ranking of potential recoveries relative to historical ranges.

Merging of Recovery Rating and Distressed Recovery Scales

In reviewing the introduction of the new Loss Severity Rating scale for structured finance, the agency determined that it would be clearer for users if the RR scale used in corporate finance and the Distressed Recovery Rating (DR) scale used in structured finance were merged to create one RR scale. The 'rating target' – the expected relative recovery characteristics of an obligation upon the curing of a

default, emergence from insolvency or following the liquidation or termination of the obligor or its associated collateral – is essentially consistent across both scales. A merged nomenclature will be applied over the coming months.

Introduction of Rating Targets into Definitions for Operational Scales

To clarify the meaning of servicer and asset manager scale ratings, and to simplify performance measurement for these scales in future, Fitch's operational rating scale definitions have been refined and streamlined to incorporate a rating target. The rating target is the event or circumstance against which the relative vulnerability of entities' operational or management strengths are reviewed.

Additional 'Limitations Boxes'

In response to feedback from a number of constituencies requesting greater visibility on the limitations of ratings, "limitation boxes" have been added for the major scales, listing a number of the primary analytical limitations common to the ratings assigned on those particular scales. These are designed to complement the information provided in the general section prefacing the agency's published ratings' definitions, entitled *Understanding Ratings – Limitations and Usage*, with which users should also familiarise themselves.

Other Editorial Changes/Additions

A range of general editorial changes were also made, including:

- increased clarity and detail in the description of ratings for corporate finance obligations within speculative grade;
- inclusion of a general correspondence table, indicating the most common relationships between Long-Term and Short-Term Rating scales;
- descriptions of the conditions surrounding the application of Rating Watches, Outlooks and withdrawals; and
- enhanced clarity in the presentation of a number of non-rating scales.

The agency has also adopted a more intuitive layout for the presentation of the definitions, including a single printable document entitled "*Ratings Definitions*", available at www.fitchratings.com.

Expected Rating Impact

The definitional modifications introduced today are not expected to result in material rating changes. Any changes made are expected to be limited to ratings already in the 'CCC' to 'D' categories across corporate, public and structured finance.

Rating revisions relating to the updated definitions will be introduced during the first half of 2009, and will be announced on Fitch's website in accordance with the agency's usual dissemination practices.

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

(xxx) : Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Chapitre 3- Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son évolution

3.1. Présentation de la société

Créée en Juillet 2001, Hannibal Lease est une société de leasing spécialisée dans le financement par le crédit-bail de biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

Malgré son jeune âge, la société occupe, au 31/03/2009, la quatrième place en termes d'encours. Le niveau rassurant de l'activité de la société a permis de poursuivre l'effort de couverture des actifs classés tout en assurant la croissance de ses profits.

3.2. Description de l'activité

3.2.1. Activité de la société au 31/12/2008

Au niveau de l'exploitation, Hannibal Lease a consolidé sa position concurrentielle avec un rythme de croissance assagi par rapport aux exercices précédents. La société a, ainsi, réalisé, en 2008, des approbations de 95,8 MDT (+25,4% par rapport à 2007), des mises en force de 76,3 MDT (+18,8% par rapport à 2007) et des encours de 108,6 MDT (+26,4% par rapport à 2007).

Hannibal Lease a clôturé l'exercice 2008 avec un niveau d'Actifs Classés de 8,2% et une couverture de ces derniers à hauteur de 60 %. Le Bénéfice Net s'est élevé à 801 mDT.

Situation de Hannibal Lease par rapport au secteur au 31/12/2008

	Secteur (en MD)			Hannibal Lease (en MD)			Part de Hannibal Lease		
	2 008	2 007	2 006	2 008	2 007	2 006	2 008	2 007	2 006
Approbations mobilières	925,8	783,5	603,1	91,5	69,3	40,2	9,88%	8,84%	6,67%
Approbations immobilières	80,9	129,6	75,9	4,3	7,1	4,8	5,32%	5,48%	6,32%
Total Approbations	1 006,7	913,1	679,0	95,8	76,4	45,0	9,52%	8,37%	6,63%
Mises en force mobilières	778,2	635,2	473,9	73,6	60,1	37,6	9,46%	9,46%	7,93%
Mises en force immobilières	41,4	94,4	56,4	2,7	4,1	5,5	6,52%	4,34%	9,75%
Total Mises en force	819,6	729,6	530,3	76,3	64,2	43,1	9,31%	8,80%	8,13%
Encours mobilier	1 101,0	880,6	712,8	95,2	72,0	47,1	8,65%	8,18%	6,61%
Encours immobilier	173,8	204,2	172,8	13,4	13,9	15,8	7,71%	6,81%	9,14%
Total Encours	1 274,8	1 084,8	885,6	108,6	85,9	62,9	8,52%	7,92%	7,10%

- Evolution des approbations

Le montant des approbations au 31/12/2008 s'élève à 95,8 MDT contre 76,4 MDT au 31/12/2007.

Le nombre de dossiers approuvés est passé de 1 521 en 2007 à 1 777 en 2008, soit un montant moyen d'approbation par dossier de 53,9 mDT, en hausse de 6,9% par rapport au 31/12/2007.

Nombre des approbations

	2008	2007	2006	Evolution 2008/2007
Nombre d'approbations	1 777	1 521	825	16,8%
Montant (MD)	95,8	76,4	45,0	25,4%
Montant moyen des approbations (mD)	53,9	50,2	54,5	7,3%

Répartition sectorielle des approbations

	Au 31-12-2008			Au 31-12-2007			Au 31-12-2006		
	Nombre	Montant (en MDT)	en %	Nombre	Montant (en MDT)	en %	Nombre	Montant (en MDT)	en %
Agriculture	391	9,2	9,6%	315	7,3	9,6%	148	3,6	8,1%
BTP	191	18,2	19,0%	123	10,3	13,5%	78	6,7	14,9%
Industrie	179	12,9	13,5%	199	12,6	16,5%	144	7,5	16,7%
Tourisme	149	12,3	12,8%	127	10,1	13,2%	34	2,5	5,5%
Services	867	43,2	45,1%	757	36,1	47,3%	421	24,6	54,7%
Approbations totales	1 777	95,8	100,0%	1 521	76,4	100,0%	825	45,0	100,0%

Répartition des approbations par type d'équipement

	Au 31-12-2008			Au 31-12-2007			Au 31-12-2006		
	Nombre	Montant (en MDT)	en %	Nombre	Montant (en MDT)	en %	Nombre	Montant (en MDT)	en %
Véhicule Tourisme	629	29,4	30,7%	502	22,3	29,2%	254	11,4	25,4%
Véhicule Utilitaire	713	19,5	20,4%	655	17,5	22,9%	356	8,8	19,6%
Véhicule Lourd	169	18,4	19,2%	199	21,3	27,9%	112	13,5	30,0%
Matériel Spécifique	235	24,1	25,1%	118	8,0	10,5%	83	6,4	14,2%
Immobilier	31	4,4	4,6%	47	7,2	9,4%	20	4,8	10,7%
Approbations totales	1 777	95,8	100,0%	1 521	76,4	100,0%	825	45,0	100,0%

- Evolution des mises en force

Les mises en forces totales sont passées de 64,2 MDT en 2007 à 76,3 MDT en 2008, soit une évolution de 18,8%. Le nombre de dossier est passé de 1 367 dossiers en 2007 à 1 541 dossiers en 2008 enregistrant ainsi un accroissement de 12,7%. En ce qui est du montant moyen par dossier, la hausse a été de 5,4% le faisant passer de 47,0 mille dinars en 2007 à 49,5 mille dinars en 2008.

Nombre de contrats mis en force

	2008	2007	2006	Evolution 2008/2007
Nombre de contrats de mises en force	1 541	1 367	839	12,7%
Montant (MD)	76,3	64,2	43,1	18,8%
Montant moyen par contrat (mD)	49,5	47,0	51,4	5,4%

Répartition sectorielle des mises en force

	Au 31-12-2008			Au 31-12-2007			Au 31-12-2006		
	Nombre	Montant (en MDT)	en %	Nombre	Montant (en MDT)	en %	Nombre	Montant (en MDT)	en %
Agriculture	316	7,2	9,4%	274	6,2	9,7%	147	3,6	8,3%
BTP	139	11,5	15,1%	95	7,9	12,3%	83	7,0	16,1%
Industrie	169	10,5	13,8%	201	11,6	18,1%	142	6,9	16,0%
Tourisme	139	10,6	13,9%	120	7,7	12,0%	83	6,0	13,8%
Services	778	36,5	47,8%	677	30,8	48,0%	384	19,7	45,6%
Mises en Force totales	1 541	76,3	100,0%	1 367	64,2	100,0%	839	43,1	100,0%

Répartition des mises en force par type d'équipement

	Au 31-12-2008			Au 31-12-2007			Au 31-12-2006		
	Nombre	Montant (en MDT)	en %	Nombre	Montant (en MDT)	en %	Nombre	Montant (en MDT)	en %
Véhicule Tourisme	576	25,3	33,2%	440	19,1	29,8%	247	10,5	24,3%
Véhicule Utilitaire	626	17,3	22,7%	593	15,2	23,7%	373	8,8	20,5%
Véhicule Lourd	140	15,5	20,3%	100	10,2	15,9%	122	13,6	31,6%
Matériel Spécifique	180	15,2	19,9%	206	15,6	24,3%	75	4,7	10,9%
Immobilier	19	3,0	3,9%	28	4,1	6,4%	22	5,5	12,7%
Mises en force totales	1 541	76,3	100,0%	1 367	64,2	100,0%	839	43,1	100,0%

- Evolution de l'encours financier

Au 31 Décembre 2008, les encours financiers de la société ont atteint 108,6 MDT contre 85,6 MDT au 31/12/2007, soit une évolution de 26,4%. Le nombre de contrat a atteint 3 884 contrats, soit une augmentation de 39% par rapport à l'exercice 2007. Toutefois, le montant moyen par contrat a été ramené à 28 mDT contre 30,7 mDT au 31/12/2007.

Nombre de contrats en-cours

	2008	2007	2006	Evolution 2008/2007
Nombre de contrats en-cours	3 884	2 795	1 636	39,0%
Montant (MD)	108,6	85,9	62,9	26,4%
Montant moyen par contrat (mD)	28,0	30,7	38,4	-9,0%

Répartition sectorielle de l'encours financier

	Au 31-12-2008			Au 31-12-2007			Au 31-12-2006		
	Nombre	Montant (en MDT)	en %	Nombre	Montant (en MDT)	en %	Nombre	Montant (en MDT)	en %
Agriculture	718	8,9	8,2%	437	6,4	7,5%	172	2,9	4,6%
BTP	321	15,5	14,3%	212	10,7	12,5%	132	7,9	12,6%
Industrie	570	18,6	17,1%	480	17,2	20,0%	321	14,0	22,3%
Tourisme	344	12,0	11,0%	267	9,4	10,9%	173	8,8	14,0%
Services	1 931	53,6	49,4%	1 399	42,2	49,1%	838	29,2	46,5%
Total Encours	3 884	108,6	100,0%	2 795	85,9	100,0%	1 636	62,9	100,0%

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

	Au 31-12-2008			Au 31-12-2007			Au 31-12-2006		
	Nombre	Montant (en MDT)	en %	Nombre	Montant (en MDT)	en %	Nombre	Montant (en MDT)	en %
Véhicule Tourisme	1 205	28,2	26,0%	817	19,2	22,4%	451	10,9	17,3%
Véhicule Utilitaire	1 616	22,6	20,8%	1 146	17,1	19,9%	632	9,9	15,7%
Véhicule Lourd	356	20,3	18,7%	241	13,8	16,1%	266	17,3	27,6%
Matériel Spécifique	597	24,2	22,3%	491	21,2	24,7%	207	9,0	14,3%
Immobilier	110	13,3	12,2%	100	14,6	17,0%	80	15,8	25,1%
Total Encours	3 884	108,6	100,0%	2 795	85,9	100,0%	1 636	62,9	100,0%

Evolution des engagements de la société sur la clientèle au cours des trois derniers exercices

	Exercice 2008				Exercice 2007				Exercice 2006			
	Nombre de clients	Encours en DT	Impayés en DT	Couverture en DT	Nombre de clients	Encours en DT	Impayés en DT	Couverture en DT	Nombre de clients	Encours en DT	Impayés en DT	Couverture en DT
Classe 0	3 004	96 669 703	412 738	0	2 133	75 915 454	29 055	0	981	53 469 059	141 823	0
Classe 1	251	7 172 332	798 426	0	160	6 905 129	1 024 515	0	87	5 796 231	946 654	0
Total 0-1	3 255	103 842 035	1 211 164	0	2 293	82 820 583	1 053 570	0	1 068	59 265 290	1 088 476	0
Classe 2	46	572 606	170 931	62 601	12	384 775	100 822	52 652	10	682 338	275 883	125 599
Classe 3	34	364 842	150 647	65 094	13	607 757	512 144	331 905	12	1 170 396	939 788	406 322
Classe 4	169	3 947 969	4 216 723	5 463 182	94	3 712 595	3 260 043	4 003 922	70	3 449 396	2 496 316	2 949 834
Total 2 - 3 - 4	249	4 885 417	4 538 301	5 590 877	119	4 705 127	3 873 009	4 388 479	92	5 302 130	3 711 987	3 481 755
Total	3 504	108 613 537	5 749 465	5 590 877	2 412	87 525 710	4 926 579	4 388 479	1 160	64 567 420	4 800 464	3 481 755
Ratio de créances classées	8,14%				9,28%				12,99%			
Ratio de couverture	60,05%				51,16%				38,63%			

3.2.2. Activité de la société au 31/03/2009*

En MDT	Premier trimestre 2009				Premier trimestre 2008			
	Hannibal Lease		Secteur		Hannibal Lease		Secteur	
	Mobiliers	Immobiliers	Mobiliers	Immobiliers	Mobiliers	Immobiliers	Mobiliers	Immobiliers
Approbations	31,4	2,3	269,1	20,7	22,3	1,1	219,4	22,8
Mises en force	19,8	1,5	190,7	11,2	15,6	0,4	167,3	10,3
Encours	96,3	13,3	1128,8	167,9	73,7	13,2	913,0	186,9

La société renforce de plus en plus sa position sur le marché. En effet, une évolution très importante est marquée au niveau des approbations du premier trimestre 2009 par rapport à celui de 2008 : 33,7 millions de dinars contre 23,4 millions de dinars, soit une hausse de 44%. Ses mises en force sont passées de 16 millions de dinars au premier trimestre 2008 à 21,3 millions de dinars à la même période de 2009.

Par rapport aux sociétés de leasing opérant sur le marché, Hannibal Lease préserve sa position du quatrième opérateur en terme de part de marché (aussi bien pour les approbations, les mises en forces que pour les encours).

- **Nombre de contrat par activité au 31/03/2009**

	31/03/2009		
	Approbations	Mise en force	En-cours
Nombres	551	450	4 204
Montant (MD)	33,7	21,4	115,1
Montant moyen mD	61,143	47,64	27,14

- **Répartition des approbations au 31/12/2009**

	31/03/2009						
	Répartition sectorielle				Répartition par type d'équipement		
	Nombre	Montant en MDT	en %		Nombre	Montant en MDT	en %
Agriculture	142	4,3	12,9%	Véhicule de tourisme	187	9,2	27,3%
BTP	61	7,7	22,9%	Véhicule utilitaire	227	6,5	19,4%
Industrie	56	4,1	12,3%	Véhicule lourd	107	13,7	40,6%
Tourisme	47	3,7	10,9%	Matériel spécifique	24	2,0	6,1%
Services	245	13,8	41,1%	Immobilier	6	2,2	6,6%
Total	551	33,7	100,0%	Total	551	33,7	100,0%

- **Répartitions des mises en force au 31/03/2009**

	31/03/2009						
	Répartition sectorielle				Répartition par type d'équipement		
	Nombre	Montant en MDT	en %		Nombre	Montant en MDT	en %
Agriculture	109	3,2	14,7%	Véhicule de tourisme	157	6,3	29,3%
BTP	51	2,9	13,3%	Véhicule utilitaire	183	5,2	24,1%
Industrie	43	2,2	10,2%	Véhicule lourd	81	6,7	31,4%
Tourisme	42	2,7	12,4%	Matériel spécifique	25	1,9	9,0%
Services	205	10,6	49,4%	Immobilier	4	1,4	6,3%
Total	450	21,4	100,0%	Total	450	21,4	100,0%

* L'information comparée au 31/03/2008 ne peut pas être générée par le système d'information de la société.

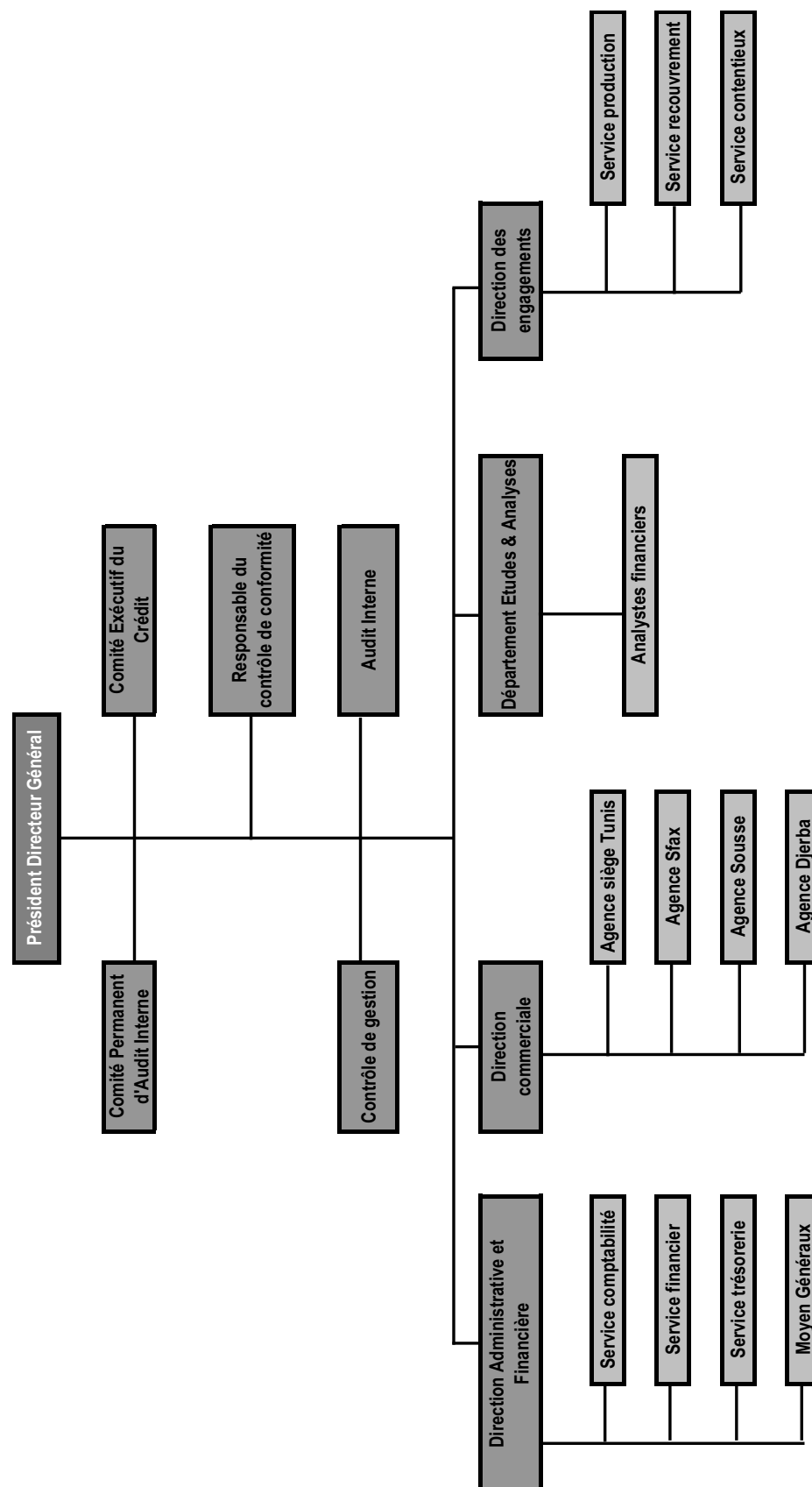
- Répartition des encours au 31/03/2009

	31/03/2009						
	Répartition sectorielle				Répartition par type d'équipement		
	Nombre	Montant en MDT	en %		Nombre	Montant en MDT	en %
Agriculture	815	10,4	9,1%	Véhicule de tourisme	1 315	29,8	26,1%
BTP	361	16,2	14,2%	Véhicule utilitaire	1 743	23,9	21,0%
Industrie	588	17,9	15,7%	Véhicule lourd	657	35,3	30,9%
Tourisme	372	12,7	11,1%	Matériel spécifique	376	11,7	10,3%
Services	2 068	56,8	49,8%	Immobilier	113	13,4	11,8%
Total	4 204	114,1	100,0%	Total	4 204	114,1	100,0%

3.3. Organisation de la société

L'organigramme de Hannibal Lease

Depuis sa création, la société était gérée par un Directeur Général. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Mai 2003 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration relative au changement du mode de direction et a décidé de confier la présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale de la société à un Président Directeur Général.



Hannibal Lease s'est dotée d'une structure souple, bien organisée, comprenant principalement :

- La Direction Commerciale,
- La Direction des Engagements,
- La Direction Administrative & Financière,
- Le Département Etudes & Analyses.

Le fonctionnement de Hannibal Lease se fait conformément au manuel de procédures établi en Mai 2005 par le Cabinet CMR Audit.

La création du Comité Permanent d'Audit Interne de la société a été approuvée par la septième résolution du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2005. Ce comité est composé de 3 membres du Conseil d'Administration, à savoir messieurs Abdelkader ESSEGHAIER représentant de Financière Tunisienne SA (en même temps président du comité), Tarek HAMILA, représenté par Madame Aouatef Jouirou et Abdelkader HAMROUNI représenté par Monsieur Jamel MARHAG.

En matière d'octroi de crédits, la société s'est dotée de trois comités :

- Le comité exécutif de crédit composé du Président Directeur Général, d'un membre du Conseil d'Administration en la personne de monsieur Abderrazak BEN AMMAR, du Directeur Administratif et Financier et du Directeur des Engagements de la société Hannibal Lease, statue sur les demandes de financement supérieures à 1.000.000 Dinars (mises en forces ou encours),
- Le comité de crédit composé du Président Directeur Général et d'un Membre du Conseil d'Administration, statue sur les demandes de financement entre 500.000 Dinars et 1.000.000 Dinars (mises en forces ou encours),
- Le comité de financement composé du Président Directeur Général, du Directeur Administratif et Financier et du Directeur des Engagements de la société Hannibal Lease, statue sur les demandes de financement entre 75.000 Dinars et 500.000 Dinars (mises en forces ou encours),
- Pour les demandes de financement inférieures à 75.000 Dinars, le Président Directeur Général statue seul.

Lors de l'exercice 2008, et afin de se conformer à la réglementation, la société Hannibal Lease a recruté son chargé d'audit interne, Mlle Najla HBIRI. Le contrôle de gestion de la société est assuré par Monsieur Sadri SANCHO.

Aussi, le conseil d'administration du 28 Juin 2007 a désigné Monsieur Zoubeir DOUIRI comme médiateur bancaire de la société.

Enfin, et conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006 qui stipule que les établissements de crédit doivent mettre en place un système de contrôle de la conformité approuvé par le Conseil d'Administration, la société a mis en place au cours de l'exercice 2007 un organe permanent assurant cette tâche.

3.4. Système d'information

En Avril 2009, la Société Hannibal Lease a mandaté la Société Réseau Formation Conseil RFC pour effectuer une mission d'audit-conseil de son système d'information. Au vu des recommandations de cette mission d'audit-conseil, la Société RFC a été chargée de la réorganisation, de la restructuration et de la mise à jour du système d'information d'Hannibal Lease.

Aussi, la Société RFC s'est vu attribuer un contrat-convention portant sur la maintenance et la supervision du système d'information d'Hannibal Lease ainsi que l'assistance technique nécessaire.

Les principales actions et interventions relatives au système d'information, déjà réalisées et celles en cours de mise en œuvre se résument comme suit :

- Reconfiguration de l'architecture réseau en intégrant des serveurs dédiés aux applications et progiciels informatiques spécifiques,
- Reconfiguration et mise à jour du parc informatique conformément aux recommandations des constructeurs et fournisseurs Hardware et Software,
- Sécurisation Hardware et Software du système d'information
- Mise en place d'un système de contrôle et de filtrage des flux de données internes et externes (messagerie, internet, etc ...)
- Reconfiguration du système de sauvegarde et de restauration des bases de données et des données stratégiques et critiques, par l'installation du logiciel Backup Exec System Recovery, d'une baie de stockage et d'un robot lecteur de bandes.

En matière de progiciel de leasing et d'applicatifs propres, Laser Informatique, fournisseur de Pro-logiciels et applications de 5 établissements de leasing de la place, parade périodiquement avec le concours d'Hannibal Lease au développement de l'existant et au développement de nouvelles solutions pour l'auto génération des annexes comptables et des états des créances classées conformément aux normes du Système d'échange de Données de la BCT.

Par ailleurs et en matière d'infrastructure réseau, Hannibal Lease a entamé une procédure pour se relier au réseau internet par le biais d'une ligne fibre optique à 4 MO.

Enfin, des entretiens avec plusieurs candidats au poste de responsable informatique ont été effectués et le choix final d'Hannibal Lease est imminent.

3.5. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

A l'instar de l'ensemble des sociétés du secteur, Hannibal Lease est confrontée à la disponibilité du matériel importé et à la capacité de lever des fonds nécessaires au développement de son activité sur le marché financier.

3.6. Dépendance de l'émetteur

❖ Il n'y a pas de dépendance directe de la société à l'égard de ses fournisseurs.

❖ Note relative à l'application de la circulaire 91-24 du 17 Décembre 1991*

La dépendance de la société s'apprécie notamment par le respect des articles 1,2,3 et 4 de la circulaire ci-dessus indiquée :

- Application de l'article 1^{er} de la circulaire n° 91-24 :

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux, à 5% des fonds propres nets s'élève à DT : 2.455.574 (A)

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux pour chacun d'entre eux, à 15% des fonds propres nets s'élève à DT : Néant (B)

Le montant des fonds propres nets s'élève à DT : 21.036.579 (C)

(A) / (C) = 0,12 Inférieur à 5

(B) / (C) = 0 Inférieur à 2

Ainsi, les dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire n° 91-24 se trouvent respectées.

- Application des dispositions de l'article 2 de la circulaire n° 91-24 :

Bénéficiaires dont les risques encourus excèdent 25% des fonds propres nets : Néant

Ainsi, les dispositions de l'article 2 de la circulaire n° 91-24 se trouvent respectées.

- Application des dispositions de l'article 3 de la circulaire n° 91-24 :

Le montant total des risques encourus sur les dirigeants, administrateurs et actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 10%, s'élève à DT : Néant (A)

Le montant des fonds propres nets s'élève à DT : 21.036.579 (B)

(A) / (B) = 0 Inférieur à 3

Ainsi, les dispositions de l'article 3 de la circulaire n° 91-24 se trouvent respectées.

* Telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 Mai 1999 et la circulaire 2001-12 du 04 Mai 2001.

- Application des dispositions de l'article 4 de la circulaire n° 91-24 :

Tableau de détermination des fonds propres et du ratio de couverture des risques

	Engagements bruts	Pondération	Risques encourus
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier)	100 021 873		95 566 831
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier)	13 676 542		6 680 879
Valeurs immobilisées	1 886 715	100%	1 886 715
Portefeuille titres	342 293	100%	342 293
Autres actifs (Autres que les créances sur l'Etat)	607 348	100%	607 348
Banques, caisses	1 814 310	20%	362 862
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS	118 349 081		105 446 927

FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social	+	20 000 000
Réserves	+	1 000 880
Résultats reportés	+	16 719
Résultat de l'exercice	+	801 169
Distribution prévue	-	(500 000)
Charges reportées	-	(282 189)
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	21 036 579
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	0
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS	A+B	21 036 579
<u>FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS</u>		19,95%

Les fonds propres nets dépassent 8% du total des risques encourus. Ainsi, l'article 4 de la circulaire n°91-24 de la BCT est vérifié.

3.7. Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage, en dehors des affaires contentieuses relatives à l'activité courante de la société, n'est à signaler.

3.8. Politique sociale et effectif

L'évolution de la répartition du personnel de Hannibal Lease par niveau d'instruction, entre 2006 et 2008, se présente comme suit :

Effectif	2008	2007	2006
Cadres	24	21	16
Maîtrises	10	2	2
Exécutions	2	3	3
Total	36	26	21

Pour l'année 2008, le taux d'encadrement est de 66,6%.

Actions de formation et modalités d'intéressement du personnel

Le personnel de Hannibal Lease bénéficie des actions de formation dispensées par l'institut de la Banque Centrale de Tunisie et par l'Association Professionnelle des Banques de Tunisie (APBT). Le budget annuel alloué à ces actions de formation s'élève à cinq mille dinars.

Pour ce qui est de l'intéressement du personnel de Hannibal Lease, il est fixé par la convention collective du secteur bancaire.

3.9. Politique d'investissement

La société Hannibal Lease prévoit un investissement annuel de maintien et de renouvellement de 300 000 DT en 2009, puis de 150 000 DT au cours de la période 2010-2013.

Par ailleurs, et dans le cadre d'acquisition de son nouveau siège social programmé début 2011, la société a prévu un investissement de 2 500 000 DT.

Chapitre 4- Patrimoine, Situation financière, Résultat

4.1. Patrimoine de la société

4.1.1. Créances sur la clientèle, opération de leasing

En dinars

	31-déc-08	31-déc-07
Créances sur contrats mis en force	113 875 147	90 995 576
Encours financiers	108 617 915	85 869 657
Impayés	5 749 465	5 348 070
Intérêts échus différés	-608 626	-485 989
Valeurs à l'encaissement	116 393	263 838
Créances sur contrats en instance de mise en force	74 329	279 734
Total brut des créances leasing	113 949 476	91 275 310
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	-1 594 841	-1 283 741
Provisions pour dépréciation des impayés	-3 331 449	-2 374 311
Produits réservés	-664 587	-730 426
Total net des créances leasing	108 358 599	86 886 832

4.1.2. Portefeuille titres de placement

En dinars

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Actions cotées	249 413	150 415
- Titres SICAV	11 768	4 249
Total	261 181	154 664

4.1.3. Portefeuille d'investissement

En dinars

				31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Titres immobilisés				81 112	80 000
Total				81 112	80 000
Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :					
Solde au 31 Décembre 2007					80 000
Additions de la période					
- Fonds commun de placement MAC Croissance					1 112
Solde au 31 Décembre 2008					81 112
Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2008 comme suit :					
Emetteur	Nombre d'actions	Valeur nominale		Coût d'acquisition	Date souscription
Fonds commun de placement MAC	100	100		10 000	2005
Fonds commun de placement MAC	100	100		10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC	108	100		11 112	2005-2008
- Les sables du centre	500	100		50 000	2005
Total				81 112	

4.1.4. Immobilisations corporelles et incorporelles au 31/12/2008

Désignation	Valeur brute						Amortissements					Valeur Comptable Nette
	31/12/2007	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	31/12/2008	31/12/2007	Dotations de la période	Cessions	Mise en rebut	31/12/2008	
Logiciels	92 718					92 718	78 799	8 665			87 464	5 254
Total des immobilisations incorporelles	92 718	-	-	-	-	92 718	78 799	8 665	-	-	87 464	5 254
Terrain	237 391	119 890				357 281	-					357 281
Construction	931 190	18 178				949 368	18 797	46 629			65 426	883 942
Matériel de transport	250 726	40 152		33 304	365	257 209	115 810	50 980	23 559	365	142 866	114 343
Equipements de bureau	217 575	84 796			2 499	299 872	63 918	27 383		1 791	89 510	210 362
Matériel informatique	126 711	21 519			22 133	126 097	77 339	12 803		22 133	68 009	58 088
Installations générales	73 466	73 512	32 235		2 241	176 972	13 550	10 591		1 568	22 573	154 399
Autres matériels	26 832	4 468	-		5 165	26 135	11 331	2 811		2 553	11 589	14 546
Immobilisation en cours		120 735	(32 235)			88 500						88 500
Total des immobilisations corporelles	1 863 891	483 250	-	33 304	32 403	2 281 434	300 745	151 197	23 559	28 410	399 973	1 881 461
TOTAL	1 956 609	483 250	-	33 304	32 403	2 374 152	379 544	159 862	23 559	28 410	487 437	1 886 715

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amortis selon le mode linéaire.

4.2. Etats financiers comparés

4.2.1. Bilans comparés au 31 décembre

En dinars

	Notes	31 Décembre 2 008	31 Décembre (*) 2007	31 Décembre (**) 2006
Actifs				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	1 814 310	3 360 003	341 914
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	108 358 599	86 886 832	64 417 854
Portefeuille-titres de placement	7	261 181	154 664	150 415
Portefeuille d'investissement	8	81 112	80 000	80 000
Valeurs Immobilisées	9	1 886 715	1 577 065	528 890
Autres actifs	10	4 665 088	3 109 469	1 586 105
Total des actifs		117 067 005	95 168 033	67 105 178
Passifs				
Concours bancaires	11	397 973	1 721 074	210 038
Dettes envers la clientèle	12	581 335	423 498	191 257
Emprunts et dettes rattachées	13	82 669 040	74 906 044	54 395 119
Fournisseurs et comptes rattachés	14	10 986 191	7 661 773	4 748 215
Autres passifs	15	613 698	438 045	153 268
Total des passifs		95 248 237	85 150 434	59 697 897
Capitaux propres				
Capital social		20 000 000	10 000 000	8 000 000
Réserves légales		880	-	-
Primes d'émission		1 000 000	-	-
Résultats reportés		16 719	(592 720)	(913 891)
Résultat de la période		801 169	610 319	321 172
Total des capitaux propres	16	21 818 768	10 017 599	7 407 281
Total des capitaux propres et des passifs		117 067 005	95 168 033	67 105 178

(*) : Retraité pour les besoins de la comparaison

(**): Retraité par la société sur la base des données auditées pour les besoins de la comparaison

4.2.2. Etats de résultat comparés au 31 décembre

En dinars

	Notes	31 Décembre 2 008	31 Décembre 2007 (*)	31 Décembre 2006 (**)
Produits d'exploitation				
Intérêts et produits assimilés de leasing	17	11 004 944	8 330 039	5 655 785
Intérêts et charges assimilées	18	(6 436 536)	(4 965 755)	(3 481 944)
Produits des placements	19	29 499	23 841	30 258
Produits nets		4 597 907	3 388 125	2 204 099
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	20	986 721	748 183	563 578
Dotations aux amortissements	21	177 680	127 823	108 138
Autres charges d'exploitation	22	1 109 705	929 294	555 740
Total des charges d'exploitation		2 274 106	1 805 300	1 227 456
Résultat d'exploitation avant provisions		2 323 801	1 582 825	976 643
Dotations nettes aux provisions	23	1 268 237	919 589	643 233
Résultat d'exploitation		1 055 564	663 236	333 410
Autres gains ordinaires	24	9 303	777	22 514
Autres pertes ordinaires		-	-	(69)
Résultat des activités ordinaires avant impôts		1 064 867	664 013	355 855
Impôts sur les bénéfices	25	(263 698)	(53 694)	(34 683)
Résultat net de la période		801 169	610 319	321 172

(*) : Retraité pour les besoins de la comparaison

(**): Retraité par la société sur la base des données auditées pour les besoins de la comparaison

4.2.3. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

En dinars

	Notes	31 Décembre 2 008	31 Décembre 2007 (*)	31 Décembre 2006 (**)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	26	74 670 438	56 623 239	34 090 257
Décaissements pour financement de contrats de leasing	27	(83 980 116)	(69 817 787)	(46 123 517)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(2 246 210)	(1 520 519)	(1 158 314)
Intérêts payés	29	(5 894 608)	(5 042 239)	(3 460 857)
Impôts et taxes payés	30	(249 150)	(190 418)	(132 304)
Autres flux liés à l'exploitation	34	(139 809)	13 169	653
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(17 839 455)	(19 934 555)	(16 784 082)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(483 250)	(1 158 171)	(318 126)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	22 993	846	19 375
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(1 112)	-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(461 369)	(1 157 325)	(298 751)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions	16	11 000 000	2 000 000	-
Encaissements provenant des emprunts	13	166 000 000	95 000 000	20 500 000
Remboursements d'emprunts	13	(158 921 768)	(74 401 067)	(4 653 674)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		18 078 232	22 598 933	15 846 326
Variation de trésorerie		(222 592)	1 507 053	(1 236 507)
Trésorerie au début de l'exercice		1 638 929	131 876	1 368 383
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 416 337	1 638 929	131 876

(*) : Retraité pour les besoins de la comparaison

(**): Retraité par la société sur la base des données auditées pour les besoins de la comparaison

4.2.4. Notes aux états financiers

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 01 novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de D : 168.750, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de D : 5.000.000 à D : 4.831.250, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de D : 10.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de D : 10 chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2^{ème} semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de D : 10.000.000 à D : 20.000.000 et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de D : 11, correspondant à la valeur nominale de D : 10, majoré d'une prime d'émission de D : 1 par action.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2008, à D : 20.000.000 composé de 2.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de

2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 et jusqu'à l'an 2009 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005).

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers de Hannibal Lease, arrêtés au 31 Décembre 2008, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008. En conséquence, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 ont été retraités, en pro-forma, à des fins comparatives.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location*.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

* Voir note rectificative n°1 à la page 87

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais,

seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ce changement de méthodes comptables, qui n'a aucune incidence sur le résultat de la société, a été appliqué de manière rétrospective pour les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008. Les chiffres correspondants au 31 décembre 2007 ont été, conséquemment, retraités en pro-forma à des fins comparatives.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeuble	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 4. Changement de méthodes de présentation

4-1. Par rapport au 31 décembre 2007, et avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008 de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location, les états financiers au 31 Décembre 2008 traduisent un changement de méthode de présentation du bilan.

Les actifs et les passifs sont désormais présentés au bilan par ordre décroissant de liquidité afin de fournir une information fiable et plus pertinente que celle fondée sur la distinction entre éléments courants et non courants dans la mesure où Hannibal Lease, et de par son statut d'établissement financier, ne fournit pas des biens ou services dans le cadre d'un cycle d'exploitation clairement identifiable.

En outre, les actifs figurent, désormais, au bilan pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

En conséquence, les états financiers au 31 décembre 2007 ont été retraités, en pro-forma, pour les besoins de la comparaison.

4-2. Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 31 Décembre 2008 traduisent, au bilan, les changements de présentation suivants.

- ✓ Jusqu'à la clôture de l'exercice 2007, la société enregistrait les immobilisations destinées à la location à l'actif du bilan, en tant que telles, pour leur coût d'acquisition et leur applique un amortissement progressif sur la durée du bail. L'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion du capital incluse dans chaque loyer couru.

Avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2008 de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise et présente dans son bilan les actifs détenus en vertu des contrats de leasing, comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

- ✓ Avant le 1er janvier 2008, les loyers comptabilisés d'avance étaient constatés au niveau des autres passifs courants. La portion du capital incluse dans ces loyers non courus était déduite des amortissements des biens donnés en leasing et par conséquent venait en augmentation de l'encours de leasing.

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location, les intérêts comptabilisés d'avance (loyers – amortissements) sont présentés en déduction des créances issues d'opérations de leasing.

- ✓ Avant le 1er janvier 2008, les intérêts précomptés et les commissions de placement payés d'avance sur les billets de trésorerie émis par la société figuraient à l'actif du bilan, à concurrence de la portion non courue à la date de clôture, sous l'intitulé « Charges constatées d'avance ». Corrélativement, lesdits billets de trésorerie figuraient au passif pour leur valeur de remboursement.

Au 31 Décembre 2008, le passif financier correspondant aux billets de trésorerie émis figurent au bilan au coût amorti, soit la valeur de remboursement réduite des intérêts précomptés et des commissions de placement non courus

A des fins comparatives, le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été, conséquemment, retraité en pro-forma.

4-3. Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 31 Décembre 2008 traduisent, au niveau de l'état de résultat, les changements de présentation suivants :

- ✓ Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

- ✓ Avant le 1er janvier 2008, les plus values sur cession d'immobilisations en leasing, correspondant aux indemnités de résiliation, figuraient parmi les autres gains ordinaires

Au 31 Décembre 2008, ces produits ont été reclassés au niveau de la rubrique « Intérêts et produits assimilés de leasing ».

A des fins comparatives, l'état de résultat arrêté au 31 décembre 2007 a été retraité en pro-forma.

4-4. Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 31 Décembre 2008 traduisent, au niveau de l'état de flux de trésorerie, un changement de présentation des décaissements liés à l'acquisition des immobilisations données en leasing.

Ces décaissements figuraient, antérieurement au 1er janvier 2008, parmi les flux affectés aux activités d'investissement.

Cette présentation, corollaire de l'application de l'approche patrimoniale aux contrats de leasing, a été abandonnée suite à l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location. Désormais, les décaissements relatifs à l'acquisition des immobilisations données en leasing, figurent parmi les flux opérationnels ou d'exploitation sous l'intitulé « Décaissements pour financement de contrats de leasing ».

L'état de flux de trésorerie arrêté au 31 décembre 2007 a été retraité en pro-forma pour les besoins de comparaison.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Banques	1 812 559	3 358 594
- Caisses	1 751	1 409
<u>Total</u>	<u>1 814 310</u>	<u>3 360 003</u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
Créances sur contrats mis en force	113 875 147	90 995 576
Encours financiers	108 617 915	85 869 657
Impayés	5 749 465	5 348 070
Intérêts échus différés	(608 626)	(485 989)
Valeurs à l'encaissement	116 393	263 838
Créances sur contrats en instance de mise en force	74 329	279 734
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>113 949 476</u>	<u>91 275 310</u>
A déduire converture		
Provisions pour dépréciation des encours	(1 594 841)	(1 283 741)
Provisions pour dépréciation des impayés	(3 331 449)	(2 374 311)
Produits réservés	(664 587)	(730 426)
<u>Total net des créances leasing</u>	<u>108 358 599</u>	<u>86 886 832</u>

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2007	86 149 391
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	76 347 204
- Relocations	2 725 371
- Consolidations	2 621
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 432)
- Cessions anticipées	(2 897 492)
- Relocations	(2 750 450)
- Remboursement du capital	(50 882 969)
<u>Solde au 31 décembre 2008</u>	<u>108 692 244</u>
L'analyse de l'encours des contrats de leasing par maturité se présente comme suit :	
	31 Décembre 2008
- Créances à plus d'un an	67 922 251
- Créances à moins d'un an	53 012 554
Paiement minimaux sur contrats actifs	120 934 805
- Revenus non acquis à plus d'un an	7 104 301
- Revenus non acquis à moins d'un an	9 070 629
Total des produits financiers non acquis	16 174 930
- Valeurs résiduelles	176 861
- Contrats suspendus	3 681 179
- Contrats en cours	74 329
<u>Encours financiers des contrats de leasing</u>	<u>108 692 244</u>

6.1.1 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Bâtiment et travaux publics	15 552 021	10 708 060
- Industrie	18 590 253	17 160 717
- Tourisme	11 989 909	9 454 747
- Commerce et services	53 621 090	42 477 793
- Agriculture	8 938 971	6 348 074
	108 692 244	86 149 391

6.1.2 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Equipements	13 104 057	9 653 899
- Matériel roulant	71 110 454	50 372 910
- Matériel spécifique	11 133 988	11 551 587
<u>Sous Total</u>	95 348 499	71 578 396
- Immobilier	13 343 745	14 570 995
	108 692 244	86 149 391

6.2 Impayés

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
<u>Clients ordinaires (1)</u>	2 230 129	2 177 499
Inférieur à 1 mois	843 390	764 723
Entre 1 à 3 mois	458 562	640 284
Entre 3 et 6 mois	152 424	246 540
Entre 6 mois et 1 année	234 835	176 325
Supérieur à 1 année	301 996	55 564
Notes de débit et Intérêts de retard	238 922	294 062
<u>Clients litigieux (2)</u>	3 519 336	3 170 571
<u>Total (1)+(2)</u>	5 749 465	5 348 070

NOTE 6.3 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	96 650 060	7 082 438	572 606	364 842	3 947 969	108 617 915
Contrats en instance de mise en force	74 330	0	0	0	0	74 330
Impayés	412 738	798 426	170 931	150 647	4 216 723	5 749 465
CREANCES LEASING	97 137 128	7 880 865	743 537	515 489	8 164 692	114 441 710
Avances reçues ^(*)	(467 422)	0	(1 361)	0	(112 553)	(581 336)
ENCOURS GLOBAL	96 669 706	7 880 865	742 176	515 489	8 052 139	113 860 375
ENGAGEMENTS HORS BILAN	412 734	89 894	0	0	0	502 628
TOTAL ENGAGEMENTS	97 082 440	7 970 758	742 176	515 489	8 052 139	114 363 003
Produits réservés	-	-	(23 888)	(18 214)	(622 485)	(664 587)
Provisions sur encours financiers	-	-	(5 686)	-	(1 589 148)	(1 594 834)
Provisions sur impayés	-	-	(33 026)	(46 880)	(3 251 550)	(3 331 455)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(62 601)	(65 094)	(5 463 182)	(5 590 877)
ENGAGEMENTS NETS	97 082 440	7 970 758	679 575	450 395	2 588 957	108 772 126
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,65%	0,45%	7,04%	
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) en 2007					9,28%	
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			8,43%	12,63%	67,85%	
				60,05%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés en 2007					51,16%	

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Portefeuille titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Actions cotées	249 413	150 415
- Titres SICAV	11 768	4 249
<u>Total</u>	<u>261 181</u>	<u>154 664</u>

NOTE 8 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Titres immobilisés	81 112	80 000
<u>Total</u>	<u>81 112</u>	<u>80 000</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>
Solde au 31 Décembre 2007	80 000
<u>Additions de la période</u>	
- Fonds commun de placement MAC Croissance	1 112
<u>Solde au 31 Décembre 2008</u>	<u>81 112</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2008 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	108	100	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	500	100	50 000	2 005
<u>Total</u>			<u>81 112</u>	

NOTE 9 : Valeurs immobilisées

TABEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars)

Designation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur Comptable Nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	92 718					92 718	78 799	8 665			87 464	5 254
		92 718	-	-	-	-	92 718	78 799	8 665	-	-	87 464	5 254
Total des immobilisations incorporelles													
Terrain	-	237 391	119 890				357 281	-					357 281
Construction	5,0%	931 190	18 178				949 368	18 797	46 629			65 426	883 942
Matériel de transport	20,0%	250 726	40 152		33 304	365	257 209	115 810	50 980	23 559	365	142 866	114 343
Equipements de bureau	10,0%	217 575	84 796			2 499	299 872	63 918	27 383		1 791	89 510	210 362
Matériel informatique	33,3%	126 711	21 519			22 133	126 097	77 339	12 803		22 133	68 009	58 088
Installations générales	10,0%	73 466	73 512	32 235		2 241	-	13 550	10 591		1 568	22 573	154 399
Autres matériels	10,0%	26 832	4 468			5 165	26 135	11 331	2 811		2 553	11 589	14 546
Immobilisation en cours			120 735	(32 235)			88 500						88 500
Total des immobilisations corporelles													
		1 863 891	483 250	-	33 304	32 403	2 281 434	300 745	151 197	23 559	28 410	399 973	1 881 461
TOTALUX		1 956 609	483 250	-	33 304	32 403	2 374 152	379 544	159 862	23 559	28 410	487 437	1 886 715

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 10 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Charges reportées	282 189	154 183
- Dépôts et cautionnements versés	18 470	18 470
- Fournisseurs, avances et acomptes	13 887	6 180
- Prêts au personnel	478 897	413 190
- Personnel, avances et acomptes	1 300	1 220
- Etat, crédit de TVA	3 775 551	2 488 549
- Produits à recevoir des tiers	4 611	11 057
- Compte d'attente	250	250
- Débiteurs divers	21 836	166
- Charges constatées d'avances	68 097	16 204
<u>Total</u>	<u>4 665 088</u>	<u>3 109 469</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	-	42 400	42 400	-	589	589	41 811
Charges à répartir	33%	132 656	5 000	137 656	116 636	17 229	133 865	3 791
Frais d'émission des obligations	(a)	496 460	202 626	699 086	358 297	104 202	462 499	236 587
TOTAUX		629 116	250 026	879 142	474 933	122 020	596 953	282 189

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D. 104 202 figure parmi les charges financières.

NOTE 11 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Banques, découverts	397 973	1 721 074
<u>Total</u>	397 973	1 721 074

NOTE 12 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Avances et acomptes reçus des clients	581 335	423 498
<u>Total</u>	581 335	423 498

NOTE 13 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et les dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Banques locales	32 915 201	27 892 313
- Banques étrangères	7 374 726	7 374 726
- Emprunts obligataires	10 441 891	-
- Billets de trésorerie	19 343 134	26 523 594
- Certificats de leasing	12 594 088	13 115 411
<u>Total</u>	82 669 040	74 906 044

Le tableau des emprunts et dettes rattachées se présente comme suit :

NOTE 13 : EMPRUNTS

TABEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Variation des dettes rattachées	Fin de période		
								Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BILLETS DE TRÉSORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING										
Certificats de Leasing										
Certificats de Leasing BEST BANK	13 000 000	TMM + 2%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	52 500 000	53 000 000	(21 323)	12 500 000	-	12 500 000
Dettes rattachées				115 411				94 088		94 088
Sous-total				13 115 411	52 500 000	53 000 000	(21 323)	12 594 088	-	12 594 088
Billets de trésorerie										
Billets de Trésorerie à court terme	19 500 000		Remboursement après 90 jours ou 180 jours de la date de souscription de chaque billet	27 000 000	89 500 000	97 000 000		19 500 000	-	19 500 000
Charges constatées d'avance				(476 406)			319 540	(156 866)		(156 866)
Sous-total				26 523 594	89 500 000	97 000 000	319 540	19 343 134	-	19 343 134
Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie				39 639 005	142 000 000	150 000 000	298 217	31 937 222	-	31 937 222
EMPRUNTS OBLIGATAIRES										
HL 2008	8 000 000	6,90%	Annuellement (2009-2013)					8 000 000	6 400 000	1 600 000
HL 2008	2 000 000	TMM + 1,65%	Annuellement (2009-2013)	-	2 000 000		441 891	2 000 000	1 600 000	400 000
Dettes rattachées							441 891	441 891		441 891
Total des emprunts obligataires				-	10 000 000	-	441 891	10 441 891	8 000 000	2 441 891
CREDITS BANCAIRES										
BANQUES LOCALES										
S.T.B (2002)	5 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2002 - 2009)	1 538 466		769 229		769 237	-	769 237
ATTUARIBANK (2004)	1 000 000	TMM + 2,5%	Trimestriellement (2004 - 2009)	300 000		200 000		1 000 000	-	1 000 000
S.T.B (2004)	1 500 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2005 - 2009)	600 000		300 000		3 000 000	-	3 000 000
A.T.B	2 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2005 - 2009)	736 841		421 053		315 788	-	315 788
AMEN BANK (2005)	2 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2005 - 2010)	1 090 208		413 108		677 100	233 684	443 416
S.T.B (2006)	2 000 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement (2006 - 2010)	1 281 836		398 526		883 310	426 738	456 572
B.L.A.T (2006)	1 500 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2007 - 2011)	2 460 316		593 971		1 660 345	900 000	300 000
AMEN BANK (2006)	3 000 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement (2007 - 2011)	2 250 000		600 000		1 650 000	1 228 515	657 830
B.H (2006)	3 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2006 - 2011)	2 210 357		575 814		1 634 543	1 016 077	600 000
A.T.B (2007)	1 000 000	TMM + 2,25%	Trimestriellement (2007 - 2012)	842 105		210 526		631 579	421 053	618 466
B.T.E (2007)	2 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2007 - 2012)	1 800 000		400 000		1 400 000	1 000 000	400 000
B.H (2007)	3 000 000	TMM + 2,25%	Trimestriellement (2007 - 2012)	2 247 687		533 679		2 214 008	1 639 107	574 901
B.L.A.T (2007)	2 500 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement (2007 - 2012)	2 382 457		446 725		1 835 732	1 355 962	479 770
ATTUARIBANK (2007)	1 500 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2007 - 2010)	1 391 652		486 178		905 474	382 633	522 841
AMEN BANK (2007)	2 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2008 - 2012)	3 59 126		359 126		1 660 874	1 289 547	371 327
S.T.B (2007)	3 000 000	TMM + 2%	Trimestriellement (2008 - 2012)	3 000 000		600 000		2 400 000	1 800 000	600 000
B.T.E (2008)	2 000 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement (2008 - 2012)	-		250 000		1 750 000	1 250 000	500 000
B.L.A.T (2008/1)	7 000 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement (2008 - 2013)		7 000 000	613 173		6 386 827	5 134 792	1 252 035
B.L.A.T (2008/2)	3 000 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement (2008 - 2013)		3 000 000	137 327		2 868 673	2 301 157	561 516
ATTUARIBANK (2008)	2 000 000	TMM + 1,75%	Trimestriellement (2008 - 2011)	-	2 000 000	333 333		1 666 667	1 000 000	666 667
Dettes rattachées				160 388			(55 343)	105 045		105 045
Sous-total				27 892 313	14 000 000	8 921 768	(55 343)	32 915 202	22 159 098	10 756 105
BANQUES ETRANGERES										
Emprunt obligatoire rétrocedé (a)	7 159 500	8,25%	En bloc le 20/02/2013					7 159 500	7 159 500	-
Dettes rattachées				215 226		-	-	215 226		215 226
Sous-total				7 374 726	-	-	-	7 374 726	7 159 500	215 226
Total global				74 906 044	166 000 000	158 921 768	684 765	82 669 041	37 318 598	43 330 444

(a) L'Etat Tunisien a consenti le 30 Avril 2003 à la société un financement subsidiaire sur l'emprunt obligatoire émis sur le marché monétaire international. Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de EURO : 5 000 000, au taux fixe de 8,25% l'an.

NOTE 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	6 007	26 129
<u>Sous total</u>	<u>6 007</u>	<u>26 129</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de Leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de Leasing	650 130	2 302 343
- Effets à payer	10 317 270	5 333 301
- Factures non parvenues	12 784	-
<u>Sous total</u>	<u>10 980 184</u>	<u>7 635 644</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>10 986 191</u>	<u>7 661 773</u>

NOTE 15 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Personnel, provisions pour congés payés	13 187	9 474
- Etat, retenues sur salaires	22 048	20 355
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	154 726	95 197
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	3 382	47 795
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	-	700
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 25)	210 888	22 248
- Etat, autres impôts et taxes à payer	5 538	8 629
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	396	284
- CNSS	44 467	44 895
- CAVIS	6 402	-
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	2 251	1 570
- Créiteurs divers	1 461	1 676
- Diverses Charges à payer	148 952	185 222
<u>Total</u>	<u>613 698</u>	<u>438 045</u>

NOTE 16 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Capital social	(A)	20 000 000	10 000 000
- Réserve légale	(B)	880	-
- Primes d'émission	(A)	1 000 000	-
- Résultats reportés		16 719	(592 720)
Total des capitaux propres avant résultat de la période		21 017 599	9 407 280
Résultat de la période (1)		801 169	610 319
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	21 818 768	10 017 599
Nombre d'actions (2)		2 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)		0,401	0,610
Résultat dilué par action	(C)	0,801	0,610

(A) L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de D : 10.000.000 à D : 20.000.000 et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de D : 11, correspondant à la valeur nominale de D : 10, majoré d'une prime d'émission de D : 1 par action.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2008, à D : 20.000.000 composé de 2.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 libérée en totalité.

La structure du capital est présentée ci-dessous:

Actionnaire	Capital appelé et libéré	Pourcentage
- Investment Trust Tunisia	6 106 030	30,53%
- La Financière Tunisienne (S.A)	5 131 250	25,66%
- United Golf Bank	3 200 000	16,00%
- Al Mal Investement Compagny	2 000 000	10,00%
- Tunisian International Bank	800 000	4,00%
- YKH Holding	483 750	2,42%
- CIF- SICAF SA	375 000	1,88%
- B.I.A.T	312 500	1,56%
- Gabès Invest SICAR	300 000	1,50%
- Sadok Hamdi	200 000	1,00%
- La Générale de distribution (S.A.R.L)	125 000	0,63%
- SOTUFEM SARL	125 000	0,63%
- STIET - S.A	125 000	0,63%
- Autres	716 470	3,58%
Total	20 000 000	100%

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le nombre d'actions en circulation avant l'augmentation du capital, réalisée en décembre 2008.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2008
(exprimé en dinars)

	Capital libéré	Réserve légale	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Solde au 31 Décembre 2006	8 000 000	-	-	(913 891)	321 172	7 407 281
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28 juin 2007					(321 172)	-
Libération du capital	2 000 000			321 172	610 319	2 000 000
Résultat de l'exercice 2007					610 319	610 319
Solde au 31 Décembre 2007	10 000 000	-	-	(592 720)	610 319	10 017 599
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24 juin 2008		880		609 439	(610 319)	-
Augmentation de capital décidée par l'A.G.E du 24 juin 2008	10 000 000		1 000 000		801 169	11 000 000
Résultat de l'exercice 2008					801 169	801 169
Solde au 31 décembre 2008	20 000 000	880	1 000 000	16 719	801 169	21 818 768

NOTE 17 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

		31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Intérêts de leasing	(A)	10 555 292	8 047 816
- Intérêts de retard		133 164	132 561
- Préloyer		31 381	14 232
- Frais de dossier		101 763	43 466
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing		72 654	55 986
- Autres		44 851	23 113
Total		10 939 105	8 317 174
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs		117 462	130 159
Intérêts de retard antérieurs		79 904	25 738
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers		(114 075)	(128 391)
Intérêts de retard		(17 452)	(14 641)
Variation des produits réservés		65 839	12 865
Total des intérêts et des produits de leasing		11 004 944	8 330 039
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période		82 549 832	59 895 823
. A la fin de la période		104 936 736	82 549 832
. Moyenne	(B)	93 743 284	71 222 828
- Taux moyen	(A) / (B)	11,26%	11,30%

NOTE 18 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Intérêts des emprunts obligataires		468 962	-
- Intérêts des crédits des banques locales		2 180 340	1 627 241
- Intérêts des crédits des banques étrangères		590 658	590 659
- Intérêts des autres opérations de financement		2 862 755	2 345 770
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts		104 202	59 139
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	(A)	<u>6 206 917</u>	<u>4 622 809</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		228 280	311 551
- Autres charges financières		1 339	31 395
<u>Total des autres charges financières</u>		<u>229 619</u>	<u>342 946</u>
<u>Total général</u>		<u>6 436 536</u>	<u>4 965 755</u>
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice		74 891 424	53 912 492
. A la fin de l'exercice		81 969 656	74 891 424
. Moyenne ajustée	(B)	83 430 540	64 401 958
- Taux moyen (A) / (B)		7,44%	7,18%

NOTE 19 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Dividendes		11 495	4 335
- Plus values sur cession des actions		65	-
- Revenus des comptes créditeurs		17 939	19 506
<u>Total</u>		<u>29 499</u>	<u>23 841</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Salaires et complément de salaires	787 350	595 638
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	131 913	100 975
- Autres charges sociales	67 458	51 570
<u>Total</u>	986 721	748 183

NOTE 21 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	8 665	7 482
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	151 197	101 668
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	589	-
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	17 229	18 673
<u>Total</u>	177 680	127 823

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Achat de matières et fournitures	117 845	92 470
<u>Total des achats</u>	<u>117 845</u>	<u>92 470</u>
- Locations	91 769	91 792
- Entretien et réparations	14 410	11 730
- Primes d'assurances	8 794	7 512
- Etudes, recherches et services extérieurs	4 402	3 320
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>119 375</u>	<u>114 354</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	175 444	182 211
- Publicités, publications, relations publiques	218 554	179 209
- Déplacements, missions et réceptions	84 433	65 196
- Frais postaux et de télécommunications	90 830	61 974
- Services bancaires et assimilés	67 932	41 030
- Autres	60 161	39 733
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>697 354</u>	<u>569 353</u>
- Autres charges ordinaires	4 018	1 767
<u>Total des charges diverses</u>	<u>4 018</u>	<u>1 767</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	23 253	17 377
- T.C.L	100 000	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	43 421	31 138
- Pénalités	50	238
- Autres impôts et taxes	4 389	2 597
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>171 113</u>	<u>151 350</u>
<u>Total général</u>	<u>1 109 705</u>	<u>929 294</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	1 574 098	1 175 851
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(305 861)	(256 262)
<u>Total</u>	1 268 237	919 589

NOTE 24 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	9 255	-
- Autres gains sur éléments exceptionnels	48	777
<u>Total</u>	9 303	777

NOTE 25 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
Résultat comptable	801 169	610 319
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	1 574 098	1 175 851
- Reprises sur provisions fiscales	305 861	179 407
- Reprises sur provisions fiscales 2005 pour affaires en cours	561 393	635 582
- Impôt sur les sociétés	263 698	53 694
- Diverses charges non déductibles	50	2 909
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	305 861	256 262
- Provisions fiscales 2005 pour affaires en cours	561 393	635 582
- Provisions pour congés payés 2007/2006	-	6 009
- Dividendes	11 495	4 335
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>2 627 520</u>	<u>1 755 574</u>
Provisions pour créances douteuses déductibles à 100%	1 574 098	1 175 851
Provisions pour créances douteuses déductibles sur exercices antérieurs	-	553 087
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>1 053 422</u>	<u>26 636</u>
Réinvestissements exonérés		
- Société de promotion immobilière "DALIA"	300 000	-
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>753 422</u>	<u>53 694</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35% / Minimum d'impôt : 0,1% du CA TTC)	<u>263 698</u>	<u>53 694</u>
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	43 823	28 062
- Retenues sur placements	8 987	3 384
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<u>210 888</u>	<u>22 248</u>

NOTE 26 : Encaissements reçus des clients

			31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 6	5 348 070	4 991 720
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 6	(5 749 465)	(5 348 070)
- Clients, autres créances en début de période	+	Note 6	263 838	119 520
- Clients, autres créances en fin de période	-	Note 6	(116 393)	(263 838)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	-	Note 12	(423 498)	(191 257)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 12	581 335	423 498
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 6	(485 989)	(337 438)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 6	608 626	485 989
- TVA collectée	+		9 900 458	7 210 576
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+	Note 6 & 17	61 438 261	46 244 378
- Autres produits d'exploitation	+	Note 17	383 813	269 358
- Consolidations	-	Note 6	(2 621)	-
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 6	25 079	26 359
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 6	1 432	196
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 6	2 897 492	2 992 248
<u>Encaissements reçus des clients</u>			<u>74 670 438</u>	<u>56 623 239</u>

NOTE 27 : Décaissements pour financement de contrats de Leasing

			31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Fournisseurs de leasing en début de période	+	Note 14	7 635 644	4 714 210
- Fournisseurs de leasing en fin de période	-	Note 14	(10 980 184)	(7 635 644)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+	Note 6	76 347 204	64 238 949
- TVA sur Investissements	+		10 976 752	8 498 666
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 15	700	2 306
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 15	-	(700)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			<u>83 980 116</u>	<u>69 817 787</u>

NOTE 28 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel *

			31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 10	(1 220)	(415)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 10	1 300	1 220
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	-	Note 10	(6 180)	(21 519)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+	Note 10	13 887	6 180
- Dépôts & cautionnements en début de période	-	Note 10	(18 470)	(18 300)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+	Note 10	18 470	18 470
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 10	(16 204)	(30 160)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 10	68 097	16 204
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 14	26 129	34 005
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 14	(6 007)	(26 129)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 15	9 474	5 029
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 15	(13 187)	(9 474)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 15	20 355	13 562
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 15	(22 048)	(20 355)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 15	95 197	11 729
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 15	(154 726)	(95 197)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 15	44 895	27 113
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 15	(44 467)	(44 895)
- CAVIS en début de période	+	Note 15	-	4 009
- CAVIS en fin de période	-	Note 15	(6 402)	-
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+	Note 15	1 570	830
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	-	Note 15	(2 251)	(1 570)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 15	185 222	70 115
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 15	(148 952)	(185 222)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-		125 000	160 000
- Remboursements sur prêts au personnel	+		(59 293)	(78 247)
- TVA, payée sur biens et services	+		210 708	157 409
- Charges de personnel	+	Note 20	986 721	748 183
- Autres charges d'exploitation	+	Note 22	1 109 705	929 294
- Impôts et taxes	-	Note 22	(171 113)	(151 350)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>2 246 210</u>	<u>1 520 519</u>

* voir note rectificative n°2 à la page 87

NOTE 29 : Intérêts payés

			31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 10	202 626	94 000
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 13	(476 406)	(341 765)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 13	156 866	476 406
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 15	47 795	1 410
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 15	(3 382)	(47 795)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 13	-	-
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 13	(441 891)	-
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 13	160 388	149 250
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 13	(105 045)	(160 388)
- Intérêts courus sur emprunt rétrocédé début de période	+	Note 13	215 226	215 226
- Intérêts courus sur emprunt rétrocédé fin de période	-	Note 13	(215 226)	(215 226)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 13	115 411	79 916
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 13	(94 088)	(115 411)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 18	6 436 536	4 965 755
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 18	(104 202)	(59 139)
<u>Intérêts payés</u>			<u>5 894 608</u>	<u>5 042 239</u>

NOTE 30 : Impôts payés

			31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 15	22 248	13 329
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 15	(210 888)	(22 248)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 15	8 629	3 056
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 15	(5 538)	(8 629)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 15	284	150
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 15	(396)	(284)
- Impôts et taxes	+	Note 22	171 113	151 350
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 25	263 698	53 694
<u>Impôts payés</u>			249 150	190 418

NOTE 31 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

			31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	Note 9	-	10 490
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 9	483 250	1 147 681
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			483 250	1 158 171

NOTE 32 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

			31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 9	9 745	846
- Mise en rebut des immobilisations	+	Note 9	3 993	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 24	9 255	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			22 993	846

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

			31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Titres immobilisés acquis au cours de l'exercice	+	Note 8	1 112	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>1 112</u>	<u>-</u>

NOTE 34 : Autres flux de trésorerie

			31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 10	11 057	2 056
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 10	(4 611)	(11 057)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 10	166	846
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 10	(21 836)	(166)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 10	250	325
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 10	(250)	(250)
- Placements en début de période	+	Note 7	154 664	150 415
- Placements en fin de période	-	Note 7	(261 181)	(154 664)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 15	(1 676)	(630)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 15	1 461	1 676
- Frais d'augmentation de capital	-	Note 10	(42 400)	-
- Charges à répartir	-	Note 10	(5 000)	-
- Produits des placements	+	Note 19	11 560	4 335
- Produits des comptes créditeurs	+	Note 19	17 939	19 506
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	48	777
<u>Autres flux de trésorerie</u>			<u>(139 809)</u>	<u>13 169</u>

4.2.5. Informations supplémentaires aux états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2008

Note 35 : Ratio de solvabilité

Les fonds propres nets de la société Hannibal Lease dépassent 8% de son actif pondéré par les quotités de risque prévues par la Banque Centrale.

	Engagements bruts	Pondération	Risques encourus
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier)	100 021 873		95 566 831
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier)	13 676 542		6 680 879
Valeurs immobilisées	1 886 715	100%	1 886 715
Portefeuille titres	342 293	100%	342 293
Autres actifs (Autres que les créances sur l'Etat)	607 348	100%	607 348
Banques, caisses	1 814 310	20%	362 862
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS	118 349 081		105 446 927

FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social	+	20 000 000
Réserves	+	1 000 880
Résultats reportés	+	16 719
Résultat de l'exercice	+	801 169
Distribution prévue	-	(500 000)
Charges reportées	-	(282 189)
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	21 036 579
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	0
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS	A+B	21 036 579
<u>FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS</u>		19,95%

DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
de leasing	96 650 060 74 330 412 738 (467 422)	7 082 438 0 798 426 0	572 606 0 170 931 (1 361)	364 842 0 150 647 0	3 947 969 0 4 216 723 (112 553)	108 617 915 74 330 5 749 465 (581336)
	96 669 706	7 880 865	742 176	515 489	8 052 139	113 860 375
	0	0	23 888	18 214	622 485	664 587
	96 669 706	7 880 865	718 287	497 275	7 429 655	113 195 788
	412 734	89 894	0	0	0	502 628
	412 734	89 894	0	0	0	502 628
	97 082 440	7 970 758	718 287	497 275	7 429 655	113 698 415
	129 424 683 0 0	9 540 655 0 0	837 815 5 686 33 026	565 832 0 46 880	2 976 865 1 589 148 3 251 550	143 345 850 1 594 834 3 331 455
	129 424 683	9 540 655	876 528	612 711	7 817 563	148 272 140
ncourus	5 599 428 137 023	671 386 0	976 0	21 589 0	387 500 19 439	6 680 879 156 462
	91 620 036	7 299 373	678 599	428 806	2 220 896	102 247 709

IN DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

LEASING MOBILIER

ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
A	B1	B2	B3	B4	
Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
85 505 123	5 824 049	571 606	329 240	3 044 152	95 274 170
74 330	0	0	0	0	74 330
355 231	714 044	166 926	139 705	3 937 829	5 313 735
(463 833)	0	(1 361)	0	(112 552)	(577 746)
85 470 851	6 538 093	737 171	468 945	6 869 430	100 084 490
0	0	20 835	14 849	529 561	565 245
85 470 851	6 538 093	716 336	454 096	6 339 869	99 519 245
412 734	89 894	0	0	0	502 628
412 734	89 894	0	0	0	502 628
85 883 585	6 627 987	716 336	454 096	6 339 869	100 021 873
113 779 225	7 933 163	719 748	512 537	2 201 863	125 146 535
0	0	5 686	0	1 439 608	1 445 294
0	0	33 026	46 880	3 086 305	3 166 210
113 779 225	7 933 163	758 460	559 416	6 727 776	129 758 040
137 023	0	0	0	19 439	156 462
86 020 609	6 627 987	677 624	407 216	1 833 395	95 566 831

D

ANALYSE DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

LEASING IMMOBILIER

ANALYSE PAR CLASSE						TOTAL
A	B1	B2	B3	B4		
Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis		
11 144 937	1 258 389	1 000	35 602	903 817	13 343 745	
0	0	0	0	0	0	
57 507	84 382	4 005	10 942	278 894	435 730	
(3 589)	0	0	0	(1)	(3 590)	
11 198 855	1 342 771	5 005	46 544	1 182 710	13 775 885	
0	0	3 054	3 365	92 924	99 343	
11 198 855	1 342 771	1 951	43 179	1 089 786	13 676 542	
0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	
11 198 855	1 342 771	1 951	43 179	1 089 786	13 676 542	
15 645 458	1 607 493	118 067	53 295	775 002	18 199 315	
0	0	0	0	149 540	149 540	
0	0	0	0	165 245	165 245	
15 645 858	1 607 493	118 067	53 295	1 089 787	18 514 100	
5 599 428	671 386	976	21 589	387 500	6 680 879	
0	0	0	0	0	0	
5 599 428	671 386	976	21 589	387 500	6 680 879	

4.2.6. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2008

Finor

NEXIA
INTERNATIONAL

Immeuble International City Center – Tour des
bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : 70 728 450 Fax : 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn



Résidence El Morjen – Avenue Taher Sfar
Menza 9A – 1082 Tunis
Tél : 71 886 120 – Fax : 71 886 166
E-mail : cmraudit@planet.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE HANNIBAL LEASE

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société **HANNIBAL LEASE** arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de D : 117.067.005 et un bénéfice net de D : 801.169, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société **HANNIBAL LEASE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

5- A notre avis, les états financiers de la société **HANNIBAL LEASE**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Observation post-conclusion :

6- Jusqu'à la clôture de l'exercice 2007, la société enregistrait les immobilisations destinées à la location à l'actif du bilan, en tant que telles, pour leur coût d'acquisition et leur applique un amortissement progressif sur la durée du bail. L'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion du capital incluse dans chaque loyer couru.

Avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2008 de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société

comptabilise et présente dans son bilan les actifs détenus en vertu des contrats de leasing, comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

En conséquence, et dans le but d'améliorer la pertinence de l'information financière, les éléments du bilan sont présentés selon leur nature par rapport à l'activité financière, en privilégiant l'ordre décroissant de liquidité.

Aussi, la présentation de l'état de résultat a été revue de façon à déterminer certains valeurs et soldes intermédiaires.

Les données relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2007, ont été retraitées pour les besoins de la comparaison.

II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

Tunis, le 25 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

C.M.R AUDIT

Mehdi SELLAMI



Immeuble International City Center – Tour des
bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : 70 728 450 – Fax : 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn



Résidence El Morjen – Avenue Taher Sfar
Menza 9A – 1082 Tunis
Tél : 71 886 120 – Fax : 71 886 166
E-mail : cmraudit@planet.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE HANNIBAL LEASE

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre conseil d'administration, réunie le 17 mars 2009, a autorisé à postériori, la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par un administrateur de votre société. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 25 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

C.M.R AUDIT

Mehdi SELLAMI

4.2.7. Notes rectificatives aux notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2008

Note 1 : le taux d'intérêt implicite du contrat de location est, selon la NCT 41, le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Note 2 : une erreur de frappe s'est glissée à la note 28 aux états financiers et qui consiste en une inversion des signes qui précèdent la rubrique des charges comptabilisées d'avance. Il convient donc de lire :

Charges comptabilisées d'avances en début de période (-)

Charges comptabilisées d'avance en fin de période (+)

4.3. Engagements financiers au 31 Décembre 2008

I - ENGAGEMENTS FINANCIERS

En Dinars

Type d'encouragements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1)- Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
• cautionnements						
• aval						
• autres garanties						
b) Garanties réelles						
• hypothèques						
• nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f)...						
TOTAL						
2 - Engagements reçus						
a) garanties personnelles	44 986 767	44 801 169		185 598		
• cautionnements	44 986 767	44 801 169		185 598		
• aval						
• autres garanties						
b) Garanties réelles	5 073 898	5 073 898				
• hypothèques	4 429 066	4 429 066				
• nantissement	644 832	644 832				
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f) ligne de découvert						
TOTAL	50 060 665	49 875 067		185 598		
3 - Engagements réciproques						
• Emprunt obtenu non encore encaissé						
• Crédit consenti non encore versé	502 628	502 628				
• Opération de portage						
• Crédit documentaire						
• Commande d'immobilisations						
• Commande de consommables						
• Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
• Engagement sur dossiers génériques						
Total	502 628	502 628				
II - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES						
Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie			Provisions	
• Emprunt obligataire						
• Emprunt d'investissement						
• Emprunt courant de gestion						
• Emprunt de restructuration financière						

Hannibal Lease

	Montant du crédit	Taux du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Variation des dettes rattachées	Fin de période		
								Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
	13 000 000	TMM + 2%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	52 500 000	53 000 000		12 500 000	-	12 500 000
				115 411			(21 323)	94 088		94 088
				13 115 411	52 500 000	53 000 000	(21 323)	12 594 088	-	12 594 088
	19 500 000		Remboursement après 90 jours ou 180 jours de la date de souscription de chaque billet	27 000 000	89 500 000	97 000 000		19 500 000		19 500 000
				(476 406)			319 540	(156 866)		(156 866)
				26 523 594	89 500 000	97 000 000	319 540	19 343 134	-	19 343 134
des billets de trésorerie				39 639 005	142 000 000	150 000 000	298 217	31 937 222	-	31 937 222
	8 000 000	6,90%	Annuellement (2009-2013)	-	8 000 000			8 000 000	6 400 000	1 600 000
	2 000 000	TMM+1,75%	Annuellement (2009-2013)		2 000 000			2 000 000	1 600 000	400 000
							441 891	441 891		441 891
				-	10 000 000	-	441 891	10 441 891	8 000 000	2 441 891
	5 000 000	TMM + 2%	Trimestériellement (2002 - 2009)	1 538 466		769 229		769 237	-	769 237
	1 000 000	TMM + 2,5%	Trimestériellement (2004 - 2009)	300 000		200 000		100 000	-	100 000
	1 500 000	TMM + 2%	Trimestériellement (2005 - 2009)	600 000		300 000		300 000	-	300 000
	2 000 000	TMM + 2%	Trimestériellement (2005 - 2009)	736 841		421 053		315 788	(0)	315 788
	2 000 000	TMM + 2%	Trimestériellement (2005 - 2010)	1 090 208		413 108		677 100	233 684	443 416
	2 000 000	TMM+ 1,75%	Trimestériellement (2006 - 2010)	1 281 836		398 526		883 310	456 572	426 738
	1 500 000	TMM + 2%	Trimestériellement (2007 - 2011)	1 200 000		300 000		900 000	600 000	300 000
	3 000 000	TMM+ 1,75%	Trimestériellement (2007 - 2011)	2 460 316		593 971		1 866 345	1 228 515	637 830
	3 000 000	TMM + 2%	Trimestériellement (2006 - 2011)	2 250 000		600 000		1 650 000	1 050 000	600 000
	3 000 000	TMM + 2,25%	Trimestériellement (2006 - 2011)	2 210 357		575 814		1 634 543	1 016 077	618 466
	1 000 000	TMM + 2%	Trimestériellement (2007 - 2011)	842 105		210 526		631 579	421 053	210 526
	2 000 000	TMM + 2%	Trimestériellement (2007 - 2012)	1 800 000		400 000		1 400 000	1 000 000	400 000
	3 000 000	TMM + 2,25%	Trimestériellement (2007 - 2012)	2 747 687		533 679		2 214 008	1 639 107	574 901
	2 500 000	TMM+ 1,75%	Trimestériellement (2007 - 2012)	2 282 457		446 725		1 835 732	1 355 962	479 770
	1 500 000	TMM+ 2%	Trimestériellement (2007 - 2010)	1 391 652		486 178		905 474	382 633	522 841
	2 000 000	TMM+ 2%	Trimestériellement (2008 - 2012)	2 000 000		339 126		1 660 874	1 289 547	371 327
	3 000 000	TMM + 2%	Trimestériellement (2008 - 2012)	3 000 000		600 000		2 400 000	1 800 000	600 000
	2 000 000	TMM+ 1,75%	Trimestériellement (2008 - 2012)	-	2 000 000	250 000		1 750 000	1 250 000	500 000
	7 000 000	TMM+1,75%	Trimestériellement (2008 - 2013)		7 000 000	613 173		6 386 827	5 134 792	1 252 035
	3 000 000	TMM+1,75%	Trimestériellement (2008 - 2013)		3 000 000	137 327		2 862 673	2 301 157	561 516
	2 000 000	TMM+1,75%	Trimestériellement (2008 - 2011)	-	2 000 000	333 333		1 666 667	1 000 000	666 667
				160 388			(55 343)	105 045		105 045
				27 892 314	14 000 000	8 921 768	(55 343)	32 915 203	22 159 098	10 756 105
	7 159 500	8,25%	En bloc le 20/02/2013	7 159 500				7 159 500	7 159 500	-
				215 226				215 226		215 226
				7 374 726	-	-		7 374 726	7 159 500	215 226
				74 906 045	166 000 000	158 921 768	684 765	82 669 042	37 318 598	45 350 444

En dinars

		Charges				Soldes			
Decembre	Decembre		Decembre	Decembre	Decembre		Decembre	Decembre	Decembre
2007 (*)	2006 (**)		2008	2007 (*)	2006 (**)		2008	2007 (*)	2006 (**)
47 816	5 609 548	Intérêts et charges assimilés	6 436 536	4 965 755	3 481 944				
32 561	232 918								
12 865	(248 277)								
36 797	61 596								
30 039	5 655 785	Total des intérêts et charges assimilés	6 436 536	4 965 755	3 481 944	Marge commerciale (PNB)	4 568 408	3 364 284	2 173 841
64 284	2 173 841	Autres charges d'exploitation	1 109 705	929 294	555 740				
23 841	30 258	Charges de personnel	986 721	748 183	563 578				
88 125	2 204 099	Sous total	2 096 426	1 677 477	1 119 318	Excédent brut d'exploitation	2 501 481	1 710 648	1 084 781
10 648	1 084 781	Dotations aux amortissements et aux résorbtions	177 680	127 823	108 138				
		Dotations aux provisions :							
56 262	321 815	- Pour dépréciation des créances	1 574 098	1 175 851	965 048				
777	22 514	Autres pertes ordinaires	-	-	69				
		Impôts sur les bénéfices	263 698	53 694	34 683				
67 687	1 429 110	Sous total	2 015 476	1 357 368	1 107 938	Résultat des activités ordinaires	801 169	610 319	321 172
						Résultat net	801 169	610 319	321 172

besoins de la comparaison

taux propres

En dinars

	Capital libéré	Réserve légale	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
	8 000 000	0		(927 355)	13 464	7 086 109
6		0		13 464	(13 464)	0
					321 172	321 172
	8 000 000	-	-	(913 891)	321 172	7 407 281
				321 172	(321 172)	-
	2 000 000				610 319	2 000 000 610 319
	10 000 000	-	-	(592 720)	610 319	10 017 599
		880		609 439	(610 319)	-
in 2008	10 000 000		1 000 000		801 169	11 000 000 801 169
	20 000 000	880	1 000 000	16 719	801 169	21 818 768
		40 894		760 275 (325 000)	(801 169) -	- (325 000)
	20 000 000	41 774	1 000 000	451 994	0	21 493 768

4.7. Affectation des résultats des trois derniers exercices

	En dinars		
	2008	2007	2006
Résultat Net	801 169	610 319	321 172
Report à nouveau	16 719	-592 720	-913 891
Réserves légales	40 894	880	0
Dividendes	325 000	0	0
Report à nouveau	451 994	16 719	-592 719

4.8. Evolution du revenu de leasing et du résultat d'exploitation

	En dinars		
Désignation	2008	2007*	2006*
Revenus de leasing	11 004 944	8 330 039	5 655 785
Résultat d'exploitation	1 055 564	663 236	333 410
Capital social **	20 000 000	10 000 000	8 000 000
Nombre d'actions ***	2 000 000	1 000 000	800 000
Revenus de leasing par action	5,502	8,330	7,070
Résultat d'exploitation par action	0,528	0,663	0,417

*Retraités pour les besoins de comparaison

** Capital social libéré

*** Actions souscrites et libérées

4.9. Evolution du résultat net

	En dinars		
Désignation	2008	2007*	2006*
Résultat avant impôt	1 064 867	664 013	355 855
Résultat net d'impôt	801 169	610 319	321 172
Capital social **	20 000 000	10 000 000	8 000 000
Nombre d'actions ***	2 000 000	1 000 000	800 000
Résultat avant impôt par action	0,532	0,664	0,445
Résultat net d'impôt par action	0,401	0,610	0,401
Résultat avant impôt / Capital social	5,32%	6,64%	4,45%
Résultat net d'impôt / Capital social	4,01%	6,10%	4,01%

*Retraités pour les besoins de comparaison

** Capital social libéré

*** Actions souscrites et libérées

4.10. Evolution de la marge brute d'autofinancement

	En dinars		
Désignation	2008	2007*	2006*
Résultat net de l'exercice	801 169	610 319	321 172
Dotations aux amortissements	177 681	127 823	108 138
Dotations aux provisions	1 268 237	919 589	643 233
Marge brute d'autofinancement	2 247 087	1 657 731	1 072 543

*Retraités pour les besoins de comparaison

4.11. Evolution des dividendes

En dinars

	2008	2007	2006
Résultat Net	801 169	610 319	321 172
Montant Global des dividendes	325 000	0	0
Dividende par action	0,325	0	0

4.12. Indicateurs de gestion et ratios

	2008	2007	2006
Indicateurs de gestion en DT			
Résultat net de la période (1)	801 169	610 319	321 172
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	108 700 892	87 121 496	64 648 269
Engagements (2) (Bilan et Hors bilan)	114 363 003	92 450 282 *	69 367 883 *
Fonds propres (avant résultat net) (3)	21 017 599	9 407 280	7 086 109
Capitaux propres avant affectation	21 818 768	10 017 599	7 407 281
Créances sur la clientèle	108 358 599	86 886 832	64 417 854
Créances classées (4)	9 309 804	8 578 136 *	9 014 117 *
Produits réservés (5)	664 587	730 426	743 291
Total provisions (6)	4 926 289	3 658 052	2 738 464
Emprunts et ressources spéciales (7)	82 669 040	74 906 044	54 395 119
Dettes envers la clientèle	581 335	423 498	191 257
Total bilan	117 067 005	95 168 033	67 105 178
Charges financières (8)	6 436 536	4 965 755	3 481 944
Total charges d'exploitation	2 274 106	1 805 300	1 227 456
Passifs non courants	37 318 598	27 303 858	20 827 784
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres/ Engagements (3)/(2)	18,38%	10,18%	10,22%
Rentabilité des fonds propres (1)/(3)	3,81%	6,49%	4,53%
Taux de créances classées (4)/(2)	8,14%	9,28%	12,99%
Ratios de couverture des créances classées (5)+(6)/(4)	60,05%	51,16%	38,63%
Créances classées /Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	8,56%	9,85%	13,94%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle , opérations de leasing	76,83%	86,70%	84,74%
Ratio de Fonds Propres selon la circulaire 91 - 24 de la BCT **	19,95%	11,63%	12,12%
Ratios de gestion			
Charges de personnel / produits nets	21,46%	22,08%	25,57%
Produits nets/ capitaux propres avant résultat	21,88%	36,02%	31,10%
Coefficient d'exploitation (total des charges d'exploitation/ Produits nets)	49,46%	53,28%	55,69%
Provisions nettes/ produits nets	27,58%	27,14%	29,18%

*En 2008, le total des engagements et les créances classées est calculé avant déduction des produits réservés. Les chiffres de 2007 et 2006 sont de ce fait retraités pour les besoins de la comparaison.

** tel que modifié par la circulaire 99 – 04 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres nets représentent au moins 8% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

	2008	2007	2006
Ratios de Structure			
Total des capitaux propres avant Résultat/ Total Bilan	18,64%	10,53%	11,04%
Emprunts et ressources spéciales/ Total Bilan	70,62%	78,71%	81,06%
Créances sur clientèles, opérations de leasing / Total Bilan	92,56%	91,30%	96,00%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle , opérations de leasing	76,83%	86,70%	84,74%
Ratios de solvabilité			
Capitaux propres avant affectation/ passifs non courant	58,47%	36,69%	35,58%
Capitaux propres avant affectation/ capitaux permanents	36,90%	26,84%	26,24%
Ratios de rentabilité			
ROE (Résultat net / Capitaux propres avant résultat net)	3,81%	6,49%	4,53%
ROA (Résultat net / Total Bilan)	0,68%	0,64%	0,48%
Résultat net / Produits nets	17,42%	18,01%	14,57%
Intérêts et produits assimilés de leasing / Créances sur la clientèle	10,16%	9,59%	8,78%
Produits nets / Total Bilan	3,93%	3,56%	3,28%

Chapitre 5 : Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes

5.1 Conseil d'administration

5.1.1 Membres des organes d'administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Mr Mohamed-Hechmi DJILANI	Lui-même	Président	2007-2009*	Tunis
Mr Hédi DJILANI	Lui-même	Membre	2007-2009*	Tunis
Mr Tarek HAMILA	Lui-même	Membre	2007-2009*	Tunis
Mr Abdelkader HAMROUNI	Lui-même	Membre	2007-2009*	Tunis
Financière Tunisienne S.A.	Mr Abdelkader ESSEGHAIER	Membre	2007-2009*	Tunis
SOTUFEM S.A.R.L.	Mr Laroussi M'ZABI	Membre	2007-2009*	Tunis
Mr Abderrazak BEN AMMAR	Lui-même	Membre	2007-2009**	Tunis

* Mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Juin 2007

** Désigné par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Juin 2007

5.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mr Mohamed-Hechmi DJILANI*	Président Directeur Général	28/06/2007	Tunis

* Nommé par le Conseil d'Administration du 28 Juin 2007 en tant que Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2009

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonctions dans la société.

5.1.3 Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
Mr Mohamed-Hechmi Djilani	PDG de la Société Investment Trust Tunisia
Mr Hédi Djilani	PDG des Sociétés: Financière Tunisienne S.A., Confection Ras Jebel, Immobilière Echarifa, Lee Cooper Distribution Président de l'UTICA
Mr Tarek Hamila	PDG des Sociétés: YKH HOLDING, SHCI, Plastic Tunisie, Raffinerie Africaine, Kasso S.A. Gérant de la Société YKH Consulting
Mr Abdelkader Esseghaier	PDG de la Société Immobilière Al Kadiria, DGA de Confection Ras Jebel, DGA de Financière Tunisienne S.A.
Mr Abderrazak Ben Ammar	Gérant de la Société Hermès Conseil
Mr Abdelkader Hamrouni	PDG de la Société SOTI PAPIER Gérant de la Société Chimie Couleurs
Mr Laaroussi Mzabi	PDG des Sociétés STIET S.A. & CITRUS Gérant des Sociétés SEEM, SOTUFEM S.A.R.L., ATLAS-CO, LE PHARE, EMBAPLAST, SABA, PUBLIESPACE, STIM EL BORJ, SR2I

5.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mr Mohamed-Hechmi Djilani	Administrateur dans les sociétés WIC, MIC, Ulysse Fashion
Mr Hedi Djilani	Administrateur dans les sociétés WIC, MIC, Ulysse Fashion, Hygiène & Santé, Représentation Internationale, Immobilière Al Kadiria, Artois Confection, Banque Centrale de Tunisie, BIAT
Mr Tarek Hamila	Administrateur dans les sociétés NIDA, Cristal Tunisie
Mr Abderrazak Ben Ammar	-
Mr Abdelkader Hamrouni	Administrateur dans la STB
Mr Laaroussi Mzabi	-
Mr Abdelkader Esseghaier	-

5.1.5 Fonction des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans la société qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Financière Tunisienne S.A.	Mr Abdelkader ESSEGHAIER	Directeur Général Adjoint
SOTUFEM S.A.R.L.	Mr Laroussi M'ZABI	Gérant

5.2 Intérêts des dirigeants dans la société pour l'exercice 2008

5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2008

Le Président Directeur Général a reçu, au titre de l'exercice 2008, un salaire net de 90 mille Dinars. En outre, il bénéficie d'une voiture de fonction.

Depuis la création de la société, il n'a été attribué aux administrateurs aucune rémunération.

5.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2008

Néant.

5.3 Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
FINOR société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Mr Fayçal DERBEL	Immeuble International City Center, Tour des Bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis. Tél: 70 728 450 Fax: 70 728 405 E-mail: finor@planet.tn	2007-2009*
C.M.R Audit société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Mr Mehdi SELLAMI	Résidence El Morjen - Avenue Taher SFAR Menzah 9A - 1082 Tunis Tél: 71 886 120 Fax: 71 886 166 E-mail: cmrauduit@planet.tn	2006-2008 et 2009 - 2011**

*Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Juin 2007

** Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 Mai 2009

5.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

Au cours de l'exercice 2008, les mises en forces effectuées avec le groupe HAMILA ont été de 185 598 DT et se répartissent comme suit :

Administrateur	Engagements
Actionnaires détenant directement 5% du capital de l'établissement	Néant
Les entreprises dans lesquelles un des propriétaires ou associés ou mandataire délégués est directeur ou membre du conseil d'administration de la société	Montant en DT
Société AL ATABA Immobilière	34 620,06
CELLCOM	55 742,67
Société de Commerce et d'Industrie KASSO	20 235,91
Société de promotion.com.tn	75 000,30

Aussi, le conseil d'administration réunie le 17 Mars 2009, a autorisé à postériori, la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « Hermes Conseil » dirigé par un administrateur de la société Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

Chapitre 6 – Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

6.1 Evolution récente et orientations

6.1.1 Evolution récente

Situation de Hannibal Lease par rapport au secteur au 31/03/2009

En MDT	Premier trimestre 2009				Premier trimestre 2008				31/12/2008				31/12/2007			
	Hannibal Lease		Secteur		Hannibal Lease		Secteur		Hannibal Lease		Secteur		Hannibal Lease		Secteur	
	Mobiliers	Immobiliers	Mobiliers	Immobiliers	Mobiliers	Immobiliers	Mobiliers	Immobiliers	Mobiliers	Immobiliers	Mobiliers	Immobiliers	Mobiliers	Immobiliers	Mobiliers	Immobiliers
Approbations	31,4	2,3	269,1	20,7	22,3	1,1	219,4	22,8	95,5	4,3	925,8	80,9	69,3	7,1	783,5	129,6
Mises en force	19,8	1,5	190,7	11,2	15,6	0,4	167,3	10,3	73,6	2,7	778,2	41,4	60,1	4,1	635,2	94,4
Encours	96,3	13,3	1127,9	167,9	73,7	13,2	913,0	186,9	95,2	13,4	1101	173,8	72	13,9	880,6	204,2

En 2008, la société a consolidé sa position concurrentielle et s'est lancée dans un rythme de croissance assagi par rapport aux exercices précédents. Ainsi, à fin 2008, la société a réalisé une croissance annuelle de ses approbations de 25,39% passant ainsi de 76,4 millions de dinars au 31/12/2007 à 95,8 millions de dinars au 31/12/2008. Aussi, les mises en forces sont passées de 64,2 millions de dinars au 31/12/2007 à 76,3 millions de dinars au 31/12/2008, soit une augmentation de 18,8%. Quant aux encours, ils sont passés de 85,9 millions de dinars au 31/12/2007 à 108,6 millions de dinars au 31/12/2008, soit une augmentation de 26,43%.

Au cours du premier trimestre 2009, Hannibal Lease a encore renforcé sa position sur le marché. En effet, une évolution très importante est marquée au niveau des approbations du premier trimestre 2009 par rapport à celui de 2008 : 33,7 millions de dinars contre 23,4 millions de dinars, soit une hausse de 44%. Ses mises en force sont passées de 16 millions de dinars au premier trimestre 2008 à 21,3 millions de dinars à la même période de 2009.

Par rapport aux sociétés de leasing opérant sur le marché, Hannibal Lease préserve sa position du quatrième opérateur en termes de part de marché (aussi bien pour les approbations, les mises en forces que pour les encours).

6.1.2 Stratégie de développement

La société Hannibal Lease, dans le souci de soutenir son rythme de croissance dans un environnement très concurrentiel, espère recourir aux moyens de financement qui lui permettent une meilleure compétitivité.

La stratégie de développement de la société sur la prochaine période reposera sur :

- Le renforcement de la structure commerciale et des procédures de contrôle et de gestion ;
- L'accroissement de la part de marché ;
- La maîtrise du risque crédit ;
- La restructuration des ressources financières par le recours aux crédits à Moyen termes et aux Emprunts Obligataires ;
- La réduction du coût des ressources financières par la renégociation des conditions des lignes de crédits ;
- L'amélioration du rating.

6.2 Perspectives d'avenir

6.2.1 Hypothèses de base

6.2.1.1 Hypothèses du compte de résultat prévisionnel

Les mises en forces :

L'évolution des Mises en Force de Hannibal Lease, entre 2008 et 2013, est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En millions de dinars

	2008	2009E	2010P	2011P	2012P	2013P
Mises en forces	76,53 *	90,00	100,00	110,00	120,00	130,00
Mobilier	73,60	81,00	90,00	99,00	108,00	117,00
Immobilier	2,70	9,00	10,00	11,00	12,00	13,00
Taux d'évolution		17,60%	11,11%	10,00%	9,09%	8,33%

e: estimé

p: Prévisionnel

Produit net de leasing

Compte tenu des mises en force prévisionnelles ci-dessus présentées, les produits nets de leasing de la société, sur les cinq prochaines années, évolueront comme indiqué dans le tableau suivant :

En dinars

	2008	2009e	2010P	2011P	2012P	2013P
Produits d'exploitation						
Intérêts et produits assimilés de leasing	11 004 944	13 551 319	15 900 863	18 025 132	19 709 290	21 555 677
Intérêts et charges assimilées	-6 436 535	-6 804 933	-7 602 870	-8 868 592	-9 701 634	-10 655 878
Produits des placements	29 499	40 669	52 692	49 476	41 533	35 000
Produit net	4 597 908	6 787 055	8 350 685	9 206 016	10 049 189	10 934 799

e: estimé

P: prévisionnel

* Ce chiffre est de 76,3 MDT selon la description de l'activité de la société

Refinancement et charges financières

Pour financer son cycle d'exploitation, Hannibal Lease a eu recours, principalement, aux crédits bancaires à moyen terme et aux billets de trésorerie.

A partir de l'année 2008, elle a commencé à recourir aux emprunts obligataires. Les billets de trésorerie constitueront un complément de financement pour faire face aux besoins de financement ponctuels.

En dinars

	2008	2009e	2010P	2011P	2012P	2013P
CMT						
Encours des CMT début de période	34 891 425	39 969 657	31 158 727	28 981 337	26 559 039	25 171 776
CMT Additionnels	14 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	20 000 000
Remboursements	-8 921 768	-18 810 930	-12 177 389	-12 422 298	-11 387 264	-11 172 144
Encours des CMT fin de période	39 969 657	31 158 727	28 981 337	26 559 039	25 171 776	33 999 632
Emprunts Obligataires						
Encours des E.O. début de période	0	10 000 000	38 000 000	60 000 000	76 000 000	86 000 000
E.O. Additionnels	10 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Remboursements	0	-2 000 000	-8 000 000	-14 000 000	-20 000 000	-26 000 000
Encours des E.O. fin de période	10 000 000	38 000 000	60 000 000	76 000 000	86 000 000	90 000 000
Encours Global CMT & Emprunts Obligataires	49 969 657	69 158 727	88 981 337	102 559 039	111 171 776	123 999 632
Billets de Trésorerie et Certificats de Leasing						
Encours des Billets de Trésorerie et Certificats de Leasing début de période	40 000 000	32 000 000	30 500 000	27 500 000	31 500 000	32 500 000
Encaissements de Billets de Trésorerie et Certificats de Leasing	142 000 000	121 000 000	69 500 000	66 500 000	59 000 000	70 500 000
Remboursements de Billets de Trésorerie et Certificats de Leasing	-150 000 000	-122 500 000	-72 500 000	-62 500 000	-58 000 000	-69 500 000
Encours des Billets de Trésorerie et Certificats de Leasing Fin de Période	32 000 000	30 500 000	27 500 000	31 500 000	32 500 000	33 500 000
Encours de la Dette	81 969 657 *	99 658 727	116 481 337	134 059 039	143 671 776	157 499 632

e: estimé

P: prévisionnel

Les charges financières liées aux CMT bancaires, billets de trésorerie et emprunts obligataires sont récapitulées dans le tableau suivant :

En dinars

	2008	2009e	2010P	2011P	2012P	2013P
Intérêts / CMT, Billets de Trez & Emprunts Obligataires	6 102 715	6 479 063	7 296 138	8 540 429	9 357 871	10 288 756
Résorptions des frais d'émission des emprunts	104 201	325 870	306 732	328 163	343 763	367 122

e: estimé

P: prévisionnel

Les charges de personnel

Les charges de personnel évolueront au cours de la période du business plan comme suit :

En dinars

	2008	2009e	2010P	2011P	2012P	2013P
Charges de personnel	986 721	1 200 000	1 350 000	1 500 000	1 650 000	1 800 000
Taux de croissance annuel		21,61%	12,50%	11,11%	10,00%	9,09%

e: estimé

P: prévisionnel

* ce montant ne correspond pas à celui figurant au bilan arrêté au 31/12/2008 du fait qu'il n'est pas ajusté des charges constatées d'avance (intérêts sur billets de trésorerie à court terme) et du fait qu'il ne tient pas compte des dettes rattachées (voir note 13 aux états financiers arrêtés au 31/12/2008).

Les dotations aux amortissements

Il s'agit de l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles propres à la société.

En dinars

	2008	2009e	2010P	2011P	2012P	2013P
Dotations aux amortissements	177 681	203 642	221 507	349 287	363 989	385 065

e: estimé

P: prévisionnel

Les autres charges d'exploitation

Au cours de la période du business plan, les charges d'exploitation évolueront comme suit :

En dinars

	2008	2009e	2010P	2011P	2012P	2013P
Autres charges d'exploitation	1 109 705	1 300 000	1 500 000	1 700 000	1 900 000	2 100 000
Taux de croissance annuel		17,15%	15,38%	13,33%	11,76%	10,53%

e: estimé

P: prévisionnel

Les dotations aux provisions et radiation de créances

Hannibal Lease a adopté une politique commerciale visant à alimenter une croissance saine des encours.

L'objectif de Hannibal Lease est d'atteindre un ratio de couverture des créances accrochées supérieur à 70% en 2009 et de près de 80% en 2011.

En outre, il est à signaler que Hannibal Lease procèdera à une radiation de créances d'un montant global de 3,5 millions de Dinars en 2010, 2 millions de dinars en 2011 et 2012.

En dinars

	2008	2009e	2010P	2011P	2012P	2013P
Provisions Constituées à fin Année n-1	3 658 053	4 926 290	6 276 290	4 276 290	3 926 290	3 726 290
Dotation Provisions Flat	1 268 237	1 350 000	1 500 000	1 650 000	1 800 000	1 250 000
Right Off			3 500 000	2 000 000	2 000 000	0
Provisions Constituées à fin Année n	4 926 290	6 276 290	4 276 290	3 926 290	3 726 290	4 976 290
Agios Réservés Année n	664 587	674 587	694 587	724 587	764 587	814 587
Provisions Constituées + Agios Réservés à fin Année n	5 590 877	6 950 877	4 970 877	4 650 877	4 490 877	5 790 877
Evolution des créances classées	9 307 797	9 857 797	7 032 797	5 832 797	4 757 797	5 807 797
Taux de Couverture des Créances Classées	60,05%	70,51%	70,68%	79,74%	94,39%	99,71%

e: estimé

P: prévisionnel

L'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base d'un taux annuel de 35%. L'introduction en Bourse étant reportée suite à l'augmentation de capital réalisée en 2008.

Politique de distribution des dividendes

Hannibal Lease entamera la distribution de dividendes à compter de l'exercice 2008. Le dividende par action prévu en 2008 est de 0,325 dinars par action, étant donné que les nouvelles actions ne donnent à leur détenteur jouissance qu'au terme de l'exercice 2009.

Le dividende par action évoluera sur la période pour atteindre les 0,700 dinars par action vers 2013.

En dinars

	2008	2009e	2010P	2011P	2012P	2013P
Nombre d'action	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Nominal	10	10	10	10	10	10
Taux de distribution	40,6%	55,0%	48,0%	45,3%	41,9%	39,3%
Dividendes Distribués	325 000	1 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 400 000
Dividende Distribué / Action	0,325	0,500	0,600	0,600	0,600	0,700
Décaissement Dividendes		325 000	1 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000

e: estimé

P: prévisionnel

6.2.1.2 Hypothèses du bilan prévisionnel

Créance sur la clientèle, opérations de leasing

Ce compte regroupe la valeur nette des immobilisations destinées à la location ainsi que le compte client net des provisions.

L'évolution de ce compte sur la période du business plan est comme suit :

En dinars

	2008	2009e	2010P	2011P	2012P	2013P
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	108 358 599	132 772 281	154 089 292	173 271 720	188 128 678	207 858 264

e: estimé

P: prévisionnel

Portefeuille titre commercial et investissements

Cette rubrique représente les immobilisations financières de la société. Le portefeuille d'investissement est resté stable sur toute la période.

L'évolution de ces deux rubriques est retracée dans le tableau ci- dessous :

En dinars

	2008	2009e	2010P	2011P	2012P	2013P
Portefeuille-titres de placement	261 181	361 181	461 181	561 181	661 181	761 181
Portefeuille d'investissement	81 112	81 112	81 112	81 112	81 112	81 112

e: estimé

P: prévisionnel

Les valeurs immobilisées

Ce sont les immobilisations propres à la société. Ces immobilisations évolueront comme suit :

En dinars

	2008	2009e	2010P	2011P	2012P	2013P
Valeurs Immobilisées	1 886 715	1 983 073	1 911 566	4 212 279	3 998 290	3 763 225

e: estimé

P: prévisionnel

Les autres actifs

Il s'agit des autres actifs non courants, des autres actifs courants et des placements de la société.

En dinars

	2008	2009e	2010P	2011P	2012P	2013P
Autres actifs	4 665 088	1 255 206	1 634 288	1 919 519	1 645 127	1 915 896

e: estimé

P: prévisionnel

Les emprunts

Les crédits à moyen et long termes seront remboursés selon les échéanciers de remboursement existants.

Les emprunts obligataires seront le moyen de financement à moyen terme privilégié de Hannibal Lease.

Les fournisseurs et comptes rattachés

Il s'agit essentiellement du solde règlements à terme des fournisseurs.

Dettes envers la clientèle

Ce poste remplace le poste Autres passifs courants et comprend principalement les avances reçues des clients.

Les résultats reportés

Les bénéfices non distribués viennent en augmentation des résultats reportés.

6.2.2 Les états financiers prévisionnels

Bilans prévisionnels

En dinars

	2008	2009e	2010P	2011P	2012P	2013P
Actifs						
Liquidités et équivalent de liquidités	1 814 310	666 969	218 500	391 389	479 529	319 850
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	108 358 599	132 772 281	154 089 292	173 271 720	188 128 678	207 858 264
Portefeuille-titres de placement	261 181	361 181	461 181	561 181	661 181	761 181
Portefeuille d'investissement	81 112	81 112	81 112	81 112	81 112	81 112
Valeurs Immobilisées	1 886 715	1 983 073	1 911 566	4 212 279	3 998 290	3 763 225
Autres actifs	4 665 088	1 255 206	1 634 288	1 919 519	1 645 127	1 915 896
Total des actifs	117 067 005	137 119 821	158 395 939	180 437 200	194 993 918	214 699 528
Passifs						
Concours bancaires	397 973	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	581 335	756 205	994 774	1 269 373	1 597 670	1 988 918
Emprunts et dettes rattachés	82 669 039	99 979 323	118 081 619	137 073 673	148 297 027	163 675 618
Fournisseurs et comptes rattachés	10 986 191	12 044 361	13 255 011	14 465 661	15 676 311	16 886 961
Autres passifs	613 698	1 029 633	1 255 966	1 371 657	1 502 106	1 869 008
Total des Passifs	95 248 236	113 809 521	133 587 370	154 180 364	167 073 114	184 420 505
Capitaux propres						
Capital social	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Réserves	880	41 774	155 201	332 869	569 067	871 654
Primes d'émission	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Autres capitaux propres	0	0	100 000	200 000	300 000	400 000
Résultats reportés	16 720	451 994	1 055 099	2 075 700	3 187 768	4 449 149
Résultat de la période	801 169	1 816 531	2 498 269	2 648 267	2 863 968	3 558 219
Total des capitaux propres	21 818 769	23 310 300	24 808 569	26 256 836	27 920 803	30 279 023
Total des capitaux propres et des passifs	117 067 005	137 119 821	158 395 938	180 437 200	194 993 917	214 699 528

e: estimé

P: prévisionnel

Etats de résultat prévisionnels

En dinars

	2008	2009e	2010P	2011P	2012P	2013P
Produits d'exploitation						
Intérêts et produits assimilés de leasing	11 004 944	13 551 319	15 900 863	18 025 132	19 709 290	21 555 677
Intérêts et charges assimilées	-6 436 535	-6 804 933	-7 602 870	-8 868 592	-9 701 634	-10 655 878
Produits des placements	29 499	40 669	52 692	49 476	41 533	35 000
Produit net	4 597 908	6 787 055	8 350 685	9 206 016	10 049 189	10 934 799
Charges d'exploitation						
Charges de personnel	986 721	1 200 000	1 350 000	1 500 000	1 650 000	1 800 000
Dotations aux amortissements	177 681	203 642	221 507	349 287	363 989	385 065
Autres charges d'exploitation	1 109 705	1 300 000	1 500 000	1 700 000	1 900 000	2 100 000
Total des charges d'exploitation	2 274 107	2 703 642	3 071 507	3 549 287	3 913 989	4 285 065
Résultat d'exploitation avant provisions	2 323 801	4 083 413	5 279 178	5 656 729	6 135 200	6 649 734
Dotations nettes aux provisions	1 268 237	1 350 000	1 500 000	1 650 000	1 800 000	1 250 000
Résultat d'Exploitation	1 055 564	2 733 413	3 779 178	4 006 729	4 335 200	5 399 734
Autres gains ordinaires	9 303	61 250	64 313	67 528	70 905	74 450
Autres pertes ordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités ordinaires avant impôt	1 064 867	2 794 663	3 843 490	4 074 257	4 406 104	5 474 184
Impôts sur les bénéfices	-263 698	-978 132	-1 345 222	-1 425 990	-1 542 137	-1 915 964
Résultat net de la période	801 169	1 816 531	2 498 269	2 648 267	2 863 968	3 558 219

e: estimé

P: prévisionnel

En dinars

	2008	2009e	2010P	2011P	2012P	2013P
	74 670 438	91 055 523	108 713 814	125 384 387	143 459 973	152 383 739
ats de leasing	-83 980 116	-102 711 830	-114 089 350	-125 619 350	-137 149 350	-148 679 350
misseurs	-2 246 210	-2 601 919	-2 967 004	-3 317 004	-3 662 438	-4 009 450
	-5 894 608	-6 323 960	-6 934 111	-8 823 166	-9 558 127	-10 962 631
	-249 150	-237 328	-880 319	-1 210 699	-1 283 391	-1 387 923
du crédit TVA		3 000 000	0	0	0	0
	-139 809	101 919	117 004	117 004	112 438	109 450
oitation	-17 839 455	-17 717 595	-16 039 967	-13 468 828	-8 080 894	-12 546 165
investissement						
d'immobilisations corporelles propres et incorporelles	-483 250	-300 000	-150 000	-2 650 000	-150 000	-150 000
mmobilisations corporelles propres et incorporelles	22 993	0	0	0	0	0
d'immobilisations financières	-1 112	-400 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
immobilisations Financières	0	300 000	0	0	0	0
tés) aux activités d'investissement	-461 369	-400 000	-250 000	-2 750 000	-250 000	-250 000
financement						
	11 000 000	0	0	0	0	0
	166 000 000	161 000 000	109 500 000	106 500 000	99 000 000	120 500 000
	-158 921 768	-143 310 930	-92 677 389	-88 922 298	-89 387 264	-106 672 144
de dividendes	0	-325 000	-1 000 000	-1 200 000	-1 200 000	-1 200 000
s monétaires	0	4 157	18 888	14 015	6 298	8 629
tés) aux activités de financement	18 078 232	17 368 227	15 841 498	16 391 717	8 419 035	12 636 486
	-222 592	-749 368	-448 469	172 889	88 140	-159 679
	1 638 929	1 416 337	666 969	218 500	391 389	479 529
	1 416 337	666 969	218 500	391 389	479 529	319 850

6.2.3 Ratios prévisionnels

	En dinars					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Indicateurs de gestion						
Résultat net de la période (1)	801 169	1 816 531	2 498 269	2 648 267	2 863 968	3 558 219
Engagement (2) (Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + portefeuille d'investissement)	108 700 892	133 214 574	154 631 585	173 914 013	188 870 971	208 700 557
Fonds propres (avant résultat net) (3)	21 017 600	21 493 769	22 310 300	23 608 569	25 056 836	26 720 803
Capitaux propres avant affectation	21 818 769	23 310 300	24 808 569	26 256 836	27 920 803	30 279 023
Créances classées (4)	9 307 797	9 857 797	7 032 797	5 832 797	4 757 797	5 807 797
Provisions et produits réservés (5)	5 590 877	6 950 877	4 970 877	4 650 877	4 490 877	5 790 877
Emprunts et ressources spéciales (6)	93 655 230	112 023 684	131 336 630	151 539 334	163 973 338	180 562 579
Total Bilan	117 067 005	137 119 821	158 395 938	180 437 200	194 993 917	214 699 528
Charges financières (7)	6 436 535	6 804 933	7 602 870	8 868 592	9 701 634	10 655 878
Total charges d'exploitation	2 274 107	2 703 642	3 071 507	3 549 287	3 913 989	4 285 065
Ratios propres aux sociétés de leasing						
Fonds propres / Engagements (3)/(2)	19,34%	16,13%	14,43%	13,57%	13,27%	12,80%
Rentabilité des Fonds propres (1)/(3)	3,81%	8,45%	11,20%	11,22%	11,43%	13,32%
Total des créances classées (4)/(2)	8,56%	7,40%	4,55%	3,35%	2,52%	2,78%
Ratio de couverture des créances classées (5)/(4)	60,07%	70,51%	70,68%	79,74%	94,39%	99,71%
Ratios de structure						
Total capitaux propres avant résultat/Total Bilan	17,95%	15,68%	14,09%	13,08%	12,85%	12,45%
Emprunts et ressources spéciales / Total Bilan	80,00%	81,70%	82,92%	83,98%	84,09%	84,10%
Créances sur clientèle, opérations de leasing/Total Bilan	92,56%	96,83%	97,28%	96,03%	96,48%	96,81%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances sur la clientèle, opérations de leasing	86,97%	84,94%	85,88%	88,19%	88,01%	87,82%
Ratios de gestion						
Charges de personnel/ Produits nets	21,46%	17,68%	16,17%	16,29%	16,42%	16,46%
Produits nets/ Capitaux propres avant résultat	21,88%	31,58%	37,43%	38,99%	40,11%	40,92%
Coefficient d'exploitation	49,46%	39,84%	36,78%	38,55%	38,95%	39,19%
Provisions nettes/ Produits nets	27,58%	19,89%	17,96%	17,92%	17,91%	11,43%
Ratios de rentabilité						
ROE (Résultat net/ Capitaux propres avant résultat net)	3,81%	8,45%	11,20%	11,22%	11,43%	13,32%
ROA (Résultat net/ Total Bilan)	0,68%	1,32%	1,58%	1,47%	1,47%	1,66%
Résultat net / Produits nets	17,42%	26,76%	29,92%	28,77%	28,50%	32,54%
Intérêts et produits assimilés de leasing/ Créances sur clientèle	10,16%	10,21%	10,32%	10,40%	10,48%	10,37%
Produits nets / Total Bilan	3,93%	4,95%	5,27%	5,10%	5,15%	5,09%

6.2.4 Amortissement des Emprunts Obligataires

Echéance à moins d'un an :

En dinars

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
EO 2008	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0
EO 2009-1		4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
EO 2009-2		2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
EO 2010-1			4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
EO 2010-2			2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
EO 2011-1				4 000 000	4 000 000	4 000 000
EO 2011-2				2 000 000	2 000 000	2 000 000
EO 2012-1					4 000 000	4 000 000
EO 2012-2					2 000 000	2 000 000
EO 2013-1						4 000 000
EO 2013-2						2 000 000
Total Échéances à -1 an	2 000 000	8 000 000	14 000 000	20 000 000	26 000 000	30 000 000

Echéance à plus d'un an :

En dinars

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
EO 2008	8 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000	0	
EO 2009-1		16 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000	0
EO 2009-2		8 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000	0
EO 2010-1			16 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
EO 2010-2			8 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
EO 2011-1				16 000 000	12 000 000	8 000 000
EO 2011-2				8 000 000	6 000 000	4 000 000
EO 2012-1					16 000 000	12 000 000
EO 2012-2					8 000 000	6 000 000
EO 2013-1						16 000 000
EO 2013-2						8 000 000
Total Échéances à +1 an	8 000 000	30 000 000	46 000 000	56 000 000	60 000 000	60 000 000

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES

**MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE HANNIBAL LEASE,**

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes de la société HANNIBAL LEASE et conformément aux dispositions légales régissant l'émission des emprunts obligataires, nous avons examiné la projection ci-jointe des états financiers de ladite société pour la période 2009 – 2013 telle qu'arrêtée par le conseil d'administration du 17 mars 2009, selon les Normes Internationales d'Audit applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Cette projection et les hypothèses présentées sur la base desquelles elle a été établie, relèvent de la responsabilité de la Direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur cette projection.

Cette projection a été préparée dans le cadre du prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire, sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction générale qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée pour d'autres fins que celles indiquées ci avant.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques à caractère aléatoire.

A notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites.

Même si les événements sous-tendant les hypothèses retenues se produisent, les réalisations peuvent néanmoins différer de la projection de manière significative, dès lors que tous les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 19 Mai 2009

Les Commissaire aux Comptes

FINOR
Mustapha MEDHIOUB



C.M.R AUDIT

Mehdi SELLAMI

